



UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU



Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

Département des Sciences Économiques

Mémoire de fin de cycle

En vue d'obtention du diplôme de master académique en sciences économiques

Option : Economie et Finance Locale

Thème :

*Les dispositifs d'aide à l'emploi et leurs efficacités au niveau
local :*

Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou

Réalisé par :

AMRANI Nacéra

AMARI Sofiane

Encadré par :

M^r. ABIDI

Devant le jury composé de :

Le président : M^r. OUALIKEN Selmi, professeur

Rapporteur : M^r. ABIDI Mohamed, MCB

Examineur : M^r. ACHIR Mohamed, MCB

Année universitaire : 2018/2019

Remerciement

Au terme de ce travail nous tenons tout d'abord à remercier Dieu, le tout puissant, qui nous a donné la force et le courage pour finir ce qui a été commencé.

Nous tenons de tout cœur à adresser nos remerciements les plus vifs à notre Promoteur Mr ABIDI pour son encadrement, ses précieux conseils et orientations, son soutien et sa générosité pour la réalisation de ce mémoire.

Nous remercions tous les personnels de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), agence nationale de soutien à emploi de jeunes (ANSEJ), agence nationale de gestion du micro crédit(ANGEM), direction d'emploi à Tizi-Ouzou, centre national des registre de commerce(CNRC) de Tizi-Ouzou.

Nous remercions tout particulièrement les membres de jury qui ont accepté d'évaluer notre travail.

Nous devons nos reconnaissances à tous les enseignants qui ont contribué à notre formation, qu'ils trouvent ici l'expression de nos salutations les plus distinguées et de notre respect le plus profond.

DÉDICACE

*Au nom d'Allah, Louange à Dieu, le seul et unique sans lui rien de tout cela
n'aurait pu être.*

Je dédie ce travail à :

*Mes très chers parents qui m'ont toujours entouré d'amour, de patience et de
soutien et qui ne cessent de se sacrifier pour moi,*

Toute ma famille : mes parents, mes cousins et mes cousines,

*A tous mes ami(e)s avec qui j'ai passé de meilleurs moments : Thiziri, Nawal,
Meriem, keltouma, idir,*

A mon binôme Sofiane et sa famille

Nacéra

DÉDICACE

*Au nom d'Allah, Louange à Dieu, le seul et unique sans lui rien de tout cela
n'aurait pu être.*

Je dédie ce travail à :

*Mes très chers parents qui m'ont toujours entouré d'amour, de patience et de
soutien et qui ne cessent de se sacrifier pour moi*

Toute ma famille : mes parents, mes cousins et mes cousines

A tous mes ami(e)s avec qui j'ai passé de meilleurs moments,

A ma binôme Nacéra et sa famille

Sofiane

Abréviations et sigles utilisés

<i>Abréviation</i>	<i>Signification</i>
<i>ANSEJ</i>	<i>Agence nationale de soutiens et emploi des jeunes</i>
<i>ANDI</i>	<i>Agence nationale de développement et de l'investissement</i>
<i>ADS</i>	<i>Agence de développement sociale</i>
<i>BTP</i>	<i>Bâtiment et travaux public</i>
<i>CNAC</i>	<i>Caisse nationale d'assurance chômage</i>
<i>CPE</i>	<i>Crédit de plein emploi</i>
<i>CNI</i>	<i>Conseil national de l'investissement</i>
<i>DI</i>	<i>District industriel</i>
<i>DEC</i>	<i>Décences d'équipements collectifs</i>
<i>DIL</i>	<i>Développement de l'industrie local</i>
<i>DER</i>	<i>Développement économique et rural</i>
<i>EPE</i>	<i>Entreprise publique économique</i>
<i>FGA</i>	<i>Fonds garantie agricole</i>
<i>IBS</i>	<i>Impôts sur bénéfice des sociétés</i>
<i>ONS</i>	<i>Office national des statistiques</i>
<i>PIL</i>	<i>Programme des industries locales</i>
<i>PCD</i>	<i>Programmes communaux de développement</i>
<i>PS</i>	<i>Programmes spéciaux</i>
<i>PNR</i>	<i>Prêt non rémunéré</i>
<i>SPL</i>	<i>Systèmes productifs locaux</i>
<i>SARL</i>	<i>Société à responsabilité limité</i>

<i>SPA</i>	<i>Société par action</i>
<i>TVA</i>	<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>
<i>TAP</i>	<i>Taxe sur l'activité professionnelle</i>
<i>VA</i>	<i>Valeur ajoutée</i>

INTRODUCTION

GÉNÉRALE

Introduction générale

Réfléchir en termes de développement local implique de partir d'une hypothèse simple : la qualité des relations qui lient les acteurs dans la proximité contribue à produire des marges de manœuvre nouvelles.

Cela revient à penser que l'espace n'est pas soumis à des dynamiques uniquement exogènes, liées à la mondialisation dont on ne cesse de présenter les effets structurants, mais qu'il est mis en mouvement par les hommes et les femmes qui l'habitent (au sens fort du terme) et en sont les acteurs

C'est un objet géographique puisqu'il s'appuie sur ce que J. Lévy présente comme la dimension spatiale des sociétés. Il met au cœur de la problématique le triptyque **territoire /acteur /développement**. C'est donc clairement une action volontaire et organisée autorisant un « agir ensemble » et un « vivre ensemble ».

Le concept du développement local devient au fil des années une préoccupation de nombreux économistes ; chacun d'eux donne une définition ou une explication plus précise et différente des autres ; ce qui donne un enrichissement théorique au développement local. Ce concept (DL) et les pratiques qui s'y rattachent se caractérisent par la multiplicité des discours et programmes, tour à tour, complémentaires et contradictoires. Sa diversité et son caractère complexe font de lui un phénomène et un processus difficile à cerner par une simple définition car il renvoie à une réalité socio-économique, politique, et culturelle, complexe et dynamique. -une volonté, voire une nécessité à un développement local territorial

Sur le plan pratique ; les premiers champs d'application du concept du DL est incontestablement le milieu rural, par la suite, il s'est élargi à l'espace urbain, en particulier dans certains quartiers « critiques », les banlieues, où le besoin s'est fait sentir pour prendre en charge les multiples préoccupations des habitants.

Le territoire, bassin de vie et d'emploi bien identifié, est un acteur dont le rôle est d'assurer efficacement son développement et son avenir dans un univers devenu fortement concurrentiel, de plus en plus exposé à de nouveaux risques, mais aussi propice à de nouvelles opportunités. C'est pourquoi, comme toute entreprise performante aujourd'hui, le territoire doit construire et mettre en œuvre une véritable stratégie à moyen et long terme pour qu'il soit attractif à ces entreprises.

L'Algérie a connu des réformes économiques non constantes depuis l'indépendance jusqu'à 2018. Les mutations économiques les plus importantes ont eu lieu à la fin des

Introduction générale

années 1980 du 20^{ème} siècle par le passage de l'économie administrée à l'économie de marché.

Un contexte politico économique très difficile marqué par une instabilité institutionnelle et une crise sécuritaire grave d'où une série de réformes qui ont permis au secteur privé de voir le jour. Les années 1990 ont marqué un tournant dans le processus de la libéralisation de l'économie algérienne en limitant le secteur public et malgré la réhabilitation du secteur privé, la notion de l'économie de marché n'a émergé que très lentement avec une évolution marquée par beaucoup de réticences.

En effet, la transition de l'Algérie d'une économie de protection socialiste à une économie capitaliste, censée résoudre la crise de l'emploi, a entraîné la destruction progressive du tissu économique et social. Cette dernière est la conséquence des réformes du plan d'ajustement structurel imposé par le Fonds Monétaire International et dont l'application programmée dans le temps a été mise en œuvre entre avril 1994 et décembre 1997 par les autorités et les opérateurs économiques algériens pour sortir de la crise de l'endettement.

Les pouvoirs publics algériens ont pu mettre en œuvre des politiques d'emploi, des dispositifs publics pour atténuer cette affliction par la transformation du demandeur d'emploi en offreur d'emploi, faire du chômeur d'aujourd'hui l'employeur de demain. De ce fait, les pouvoirs publics algériens ont entrepris une série de mesures, dont la création de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) en 1994, l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) en 1997, l'agence Nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) en 2003.

Deux décennies après la création des dispositifs d'emploi, les résultats et la contribution de ces derniers à la création de l'emploi et à l'absorption du chômage, résultat des efforts combinés des trois principaux dispositifs à savoir l'ANSEJ, l'ANGEM et la CNAC nous ont conduit à poser la question suivante : **Dans quelle mesure, ces trois dispositifs ont-ils contribué à la lutte contre le chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou et qu'en est-il de l'efficacité de cette politique mise en place par les autorités publiques ?**

Pour pouvoir répondre à la question principale, il serait intéressant de poser quelques, questions subsidiaires formulées comme suit :

- En quoi consiste cette politique de lutte contre le chômage et comment fonctionnent ces dispositifs mis en œuvre ?

Introduction générale

- Quelle est la situation de chômage et de l'emploi en Algérie et, plus particulièrement, dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?
- Quels sont les différents dispositifs d'aide à la création d'emplois en Algérie ?
- La politique de l'emploi adaptée par les pouvoirs publics, est-elle le meilleur moyen pour faire face au phénomène du chômage ?
- Est-ce que les trois dispositifs ANSEJ, ANGEM et CNAC sont parvenus à réduire l'ampleur du chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Afin de répondre aux questions posées précédemment, nous avons formulé quelques hypothèses dans notre recherche :

✓ La politique de lutte contre le chômage préconisée par l'Etat algérien semble une mesure d'urgence afin de réduire l'ampleur de ce phénomène vu les difficultés financières des jeunes diplômés qui se trouvent sans emploi.

✓ Le chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou s'avère en diminution, notamment après la création de ces dispositifs qui ont encouragé les jeunes à se lancer dans leur domaine de formation et de créer leurs propres entreprises ?

✓ Malgré l'aide accordée aux promoteurs, certains de ces derniers semblent en difficulté de s'imposer sur le marché et la survie de leurs entreprises s'avère compromise. De même, la procédure de rééchelonnement de leur dette est devenue plus que nécessaire afin de maintenir les postes d'emplois créés.

La démarche méthodologique nécessaire à la réalisation de ce travail s'articule autour d'une recherche documentaire qui nous a permis de consulter les documents spécialisés pour comprendre les concepts et les différentes théories et politiques de lutte contre le chômage,

Une consultation des articles extraits de revues spécialisées sur les notions, des articles sur les politiques algériennes de luttés contre le chômage, des rapports du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale mais aussi des thèses de magistère et de doctorat, des travaux de recherches très documentés sur l'emploi ;

Introduction générale

Ensuite, une exploitation des documents fournis par les directions générales des agences nationales de l'emploi à savoir l'ANSEJ et la CNAC et ANGEM.

Dans le but de contribuer à l'étude des résultats donnés par cette politique et notamment son efficacité à résoudre le problème du chômage d'une manière durable, nous avons effectué une enquête de terrain à base d'un questionnaire distribué auprès des promoteurs ayant bénéficié de l'aide à travers ces dispositifs.

Nous avons optés pour un plan de travail composé de trois chapitres dont le premier est réservé pour la politique de développement local et le deuxième a porté sur le marché de travail et la politique d'emploi en Algérie. Enfin, le troisième chapitre est consacré pour l'enquête de terrain réalisée au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Notre travail sera achevé par une conclusion générale qui rappellera les principaux résultats obtenus

CHAPITRE I :

LA POLITIQUE DE

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Introduction

Depuis ces deux dernières décennies, le développement local tend à s'imposer dans les discours de politique économique. Présenté comme un mode de développement alternatif, il traduit la volonté d'augmenter l'efficacité des politiques publiques en les rapprochant des agents concernés, principalement les acteurs locaux. Cette pratique a trouvé un écho favorable dans les territoires axant leurs stratégies de développement sur la mise en valeur de ressources locales et s'appuyant sur des démarches volontaristes et endogènes.

Tout au long de ce chapitre, nous allons étudier le développement local dans son ensemble ; pour cela nous avons divisé ce premier chapitre en deux sections, la première est consacrée au cadre théorique du développement local, où nous allons essayer d'aborder l'historique, les différentes définitions, les approches théoriques et les outils, composantes et enjeux du DL. Dans la deuxième section ; nous allons essayer d'aborder la problématique du développement local en Algérie, nous étudierons les différentes phases qu'a connu le DL en Algérie, à savoir le développement local dans le contexte de la planification centralisée, et le DL dans le contexte des réformes.

Section 01 : Généralités sur le développement local**1-1 - Historique, définitions et objectifs du développement local****1-1-1 - Bref historique sur la notion du développement local**

Le développement local est un concept qui est apparu, premièrement, dans les pays occidentaux. Il est considéré comme faisant partie des nouveaux paradigmes, cadre d'analyse et d'intervention pour venir à l'aide des économies européennes en proie à des difficultés

Pour les économistes, c'est à partir de la fin des années 50 que naissent les premières théories de développement endogène. A titre d'exemple, John Friedman et Fraser Taylor ont considéré le développement « par le bas » comme un phénomène basé sur un territoire limité et des ressources locales endogènes en prenant en compte des traditions locales et du principe de coopération.

Dans les années 1960-1970, la revendication d'une autonomie locale et d'une identité culturelle à caractérisée cette période avant que la crise économique influencera les régions de mono-industrie dans les années qui suit. De ce fait, l'élément essentiel qui a déclenché le développement local est la crise économique des années 1970 qui mettra fin à la période des Trente glorieuses.

Durant les années 1980-1990¹, de nouvelles régulations du système économique et une Gouvernance locale efficace deviennent une nécessité. Par conséquent, le développement local était la réponse aux soucis des nations.

Durant les années 80 le développement local à dominer le système économique des nations. A partir des années 90, une nouvelle notion est apparue «le territoire». Le développement local a été remplacé par le développement territorial.

1-1-2 - Définition du développement local

Avant de traiter la notion de développement local, il est important de mettre l'accent sur d'autres concepts qui lui sont étroitement liés.

¹ DENIEUIL, Peraya: «Introduction aux théories et à quelques pratiques de développement local et territorial», Genève, 2005, P.3.

➤ Les notions liées au développement local

❖ La notion de l'espace

L'espace est perçu comme une distance mesurable, et en termes de ressources qu'il contient. Il est défini comme un milieu plus au moins délimité où peu se situer quelque chose.

Selon Bernard PECQUEUR, «l'espace n'est pas une sorte d'étendue homogène et indifférencier. Il est, au contraire, pluriel, c'est-à-dire, composé d'une partie hétérogène et nettement différenciées qu'on appelle «territoire», qui présente des caractéristiques sur le plan économiques ainsi que sur le plan socio culturel»².

❖ La notion du territoire

La notion du territoire est une notion extrêmement complexe. Elle exprime «la prise de possession d'un espace par une espèce, son organisation et sa défense»³. C'est un espace approprié par un groupe, il a trois préalables, deux sens et trois entrées⁴.

• Les trois préalables

- Le territoire est un terme plus anglophone que francophone ;

Un terme qui existe depuis longtemps mais son utilisation est récente par A.MARSHALL. C'est à partir de 1980 qu'on a parlé de territoire dans le développement local ; C'est un terme utilisé aujourd'hui dans plusieurs sciences (économiques, politiques, géographiques...).

▪ Les deux sens

- ✓ Géographique : c'est toutes les caractéristiques de l'espace naturel ;
- ✓ Institutionnel : ces institutions reconnaissent un espace de vie et d'action.

▪ Les trois entrées

- ✓ Le territoire est un espace construit ;
- ✓ Le territoire est un espace de vie et d'action ;
- ✓ Le territoire est un espace vécu et perçu.

² PECQUEUR, Bernard: Le développement local», édition Syros-Alternative, 2000, P.24.

³ GANI, Messad: «Les PME/PMI comme acteurs de développement local: cas de la wilaya de TIZI-OUZOU», mémoire de magister, Université de Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, 2010, P.36.

⁴ M^{lle} MERABTI Souad et M^{lle} LARAB Yasmine: «Le rôle des PME créées par les différents dispositifs d'aide aux Investissements (ANSEJ, ANGEM, ANDI, CNAC) dans la création de L'emploi et le développement local : « Cas de la wilaya de TIZI-OUZOU», mémoire de master, Université de Mouloud MAMMERIE de TIZI-OUZOU, 2017, P.18.

« Le local » et « le développement »

➤ Le local

Le terme « **local** » assemblé à celui de « développement » est lourd de signification, il repose sur la notion de **territoire**, et représente trois réalités ⁵:

Il est homogène, c'est une sorte de niche écologique à l'intérieur de laquelle les hommes se sentent chez eux, prêts à se battre pour leur avenir individuel et collectif.

C'est un lieu, héritier d'une histoire plus ou moins longue, investi des bénéfices de la proximité.

Enfin le local représente l'espace des élus locaux dont la consécration est assurée par l'Etat.

➤ Le développement

Le terme « développement » ne concerne pas seulement le domaine économique et ne doit pas être confondu avec le terme « croissance ».

La définition de François PERROUX semble la plus explicite : « le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global ⁶ ». Ainsi, il est perçu comme un processus de transformation qui accompagne la croissance dans une évolution à long terme ⁷.

- ✓ Le développement peut se situer à différentes échelles :
- ✓ Le développement **international** avec des enjeux communautaire ;
- ✓ L'échelle **nationale et interrégionale** avec des enjeux d'aménagement du territoire et de politique de l'emploi ;
- ✓ L'échelle **régionale et infra -régionale** avec l'enjeu du développement économique et dans sa recherche de cohérence spatiale de l'aménagement ;
- ✓ **L'échelle locale et infra-locale** dans une quête de solidarité, de proximité et d'insertion des populations.

⁵ JOYAL André. Le développement local .Paris : URQS, P43

⁶ GOUTTEBEL Jean-Yves .Op cite, P10

⁷ BRUNET Bernard : Le développement local, définition /le développement local un concept mais aussi une pratique.

On peut comprendre le territoire comme un espace organisé à différentes échelles de pertinence qui régulent les processus de décision et d'action

❖ le développement local

Le développement local est nourri par des théories et modèles aux origines disciplinaires distinctes qui proposent diverses méthodes et définitions. En effet, le DL correspond d'avantages à une approche de développement, une vision multidisciplinaires tenant compte des dimensions économiques, politiques, sociales et territoriales.

Pour **BENKO(G)**, le développement local, « c'est une stratégie de diversification et d'enrichissement des activités sur un territoire donnée à partir de la mobilisation de ses ressources (naturelles, humaines et économiques) et de ses énergies s'opposant aux stratégies d'aménagement de territoire centralisées ».

Pour **HOUÉE(P)**, le développement local, « est une démarche globale de mise en mouvement et en synergies des acteurs locaux pour la mise en valeurs des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociés avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquelles ils s'intègrent ».

Bernard Pecqueur (1989) définit le DL comme « une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes, pour valoriser les ressources dont ils disposent »⁸. Pecqueur met l'accent sur l'efficacité et le rôle des relations non marchandes entre les hommes d'un même territoire à créer une sorte de mobilisation et de sensibilisation, de ces hommes, pour la valorisation des richesses dont ils disposent.

Tandis que **Guigou J.L** considère le DL comme « l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une microrégion de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique ».

La définition la plus originale du DL est celle avancé par **Greffe .X (1984)** qui stipule que le DL « est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies .Il sera donc le produit des efforts de sa population ,il mettra

⁸ PECQUEUR. Bernard: Le développement local», op.cit, P.17.

en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales, et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active »⁹.

Enfin, pour **PECQUEUR (B)**, pionnier du développement local, se dernier peut se définir à la fois comme « un processus, une démarche, une méthode ». **Un processus**, car la construction par les acteurs s'inscrit dans le temps. Elle est spécifique à chaque territoire et, de ce fait, n'est jamais reproductible à l'identique. **Une démarche**, car le processus ne s'enclenche jamais mécaniquement de toutes parts. Il existe une part importante de stratégies volontaire et donc, une place pour les politiques publiques. Il s'agit de capitaliser l'apprentissage collectif et de valoriser le savoir-faire collectif. **Une méthode**, car sur un plan plus abstrait, le développement local n'est pas seulement un phénomène observable, il est aussi la méthode d'observation des relations de coordination entre les acteurs de l'économie et plus généralement de la société¹⁰.

De cet ensemble de définition, le DL apparaît comme un dépassement des théories de développement endogène en se référant à la notion du territoire, qui est considéré comme un concours d'acteurs ancrés dans un espace géographique délimité, qui vise à définir un processus de production supposé partager entre ces acteurs.

1-1-3 – Caractéristiques et objectifs du DL

Dans cette partie on évoquera les caractéristiques et les objectifs du développement local pour mieux comprendre le concept¹¹.

- **caractéristiques du DL**

- ✓ La proximité est un atout majeur car elle s'appuie sur une bureaucratie allégée réduisant les imperfections dans le processus de décision. Par ailleurs, elle implique la participation d'un nombre élargi de groupes de population et favorise des synergies entre eux.

- ✓ La dimension territoriale limitée et déterminée intégrant le social et le culturel assorti d'un sentiment d'appartenance s'avère un facteur essentielle d'autant plus indispensable que les autres facteurs de développement ; car impliquant les exigences d'une communauté territoriale.

⁹ Xavier CREFFE, « Territoires en France, les enjeux économiques de la décentralisation », édition, ECONOMICA, Paris, 1984, P146.

¹⁰ B. Pecqueur, le développement territorial comme préambule à l'économie sociale et développement local, les cahiers de l'économie sociale, n°03, éd l'Harmattan, Paris, 2002.p23.

¹¹ M^{elle} BOUADI Cylia et M^{elle} SALAH Fazia « le rôle des PME dans le développement local : Cas de la commune de FREHA » mémoire de master, Université Mouloud MAMMERIE de Tizi-Ouzou, 2018, P11.

✓ Si cette toute multi dimensionnalité reste une référence forte du développement local, il n'en demeure pas moins que les acteurs locaux sont contraints de prendre en compte des contextes plus vastes (région, national) pour s'offrir des ressources technique, financières et humaines accessibles supplémentaires au lieu de compter uniquement sur celle disponible localement. Cela leur permettra de maîtriser et d'intégrer des éléments nécessaires au calcul économique à savoir, la valeur de la monnaie, les taux d'intérêt, la concurrence de productions venant des régions avoisinantes ou même de pays étrangers

✓ Enfin le développement local est plus qu'une question de décentralisation même si celle-ci reste une condition nécessaire et suffisante sur le plan organisationnel et institutionnel. Si on accepte la conception précédente, le développement local se différencie fondamentalement du processus de décentralisation consistant en la mise en place ou l'extension des pouvoirs de l'Etat attribués à des institutions publiques appelées collectivités locales et dont les compétences sont définies par la loi. Par ailleurs, pour que décentralisation et développement local s'appuient mutuellement l'une sur l'autre, c'est leur articulation qu'il est nécessaire de concevoir et de chercher à tout moment

- **Les objectifs du développement local**

D'un point de vue général, le développement local doit répondre aux exigences suivantes¹² :

Sur le plan économique

Le développement local doit atteindre des objectifs précis :

✓ Valoriser localement les ressources existantes et potentielles en vue de produire des biens et services capables de satisfaire les besoins du marché local et des marchés lointains (régional, national et international) en mettant en valeur les compétences des producteurs, des commerçants et les caractéristiques des produits travaillés ou fabriqués (qualité /prix).

✓ Diversifier les activités en cherchant la meilleure combinaison des compétences et potentialités des différents opérateurs permettant la réalisation de revenus conséquents élevés

¹²TALLEB, Kahina: « Les PME familiales comme acteur du développement local: cas de la commune de Ain El Hammam », Op.cit, P.36

qui vont permettre la programmation et la réalisation de nouveaux investissements économiques et sociaux créateurs d'emplois nouveaux.

✓ Favoriser l'enrichissement des activités par une multiplication des échanges entre les unités de production en vue de rechercher une intégration économique capable de soutenir la création d'un tissu d'activités interactives.

Sur le plan social

Le développement local doit remédier à des évolutions néfastes telles que le chômage l'exode rural et la paupérisation de larges couches de la population. De ce fait, il repose sur des propositions concrètes et précises :

✓ Définir et prendre en charge les besoins fondamentaux de la population ce qui rend l'accès aux différents services sociaux accessible à tout le monde ;

✓ Réduire les facteurs de vulnérabilité des populations locales par le renforcement des structures de santé, de formations, de culture...pour réduire la pauvreté en s'attaquant directement aux inégalités et en assurant l'égalité des chances au plan économique et social. La question est d'établir les conditions nécessaires et suffisantes permettant aux pauvres de ces territoires de sortir progressivement de leur misère, au développement économique et social d'être équitable voire plus juste. Question ni nouvelle ni originale, mais qui rénove les bases de la pensée et de l'action en faveur d'un développement local.

A ce niveau, des mesures sur le plan politico administratif doivent accompagner cette dynamique sociale car le développement exige en dernier ressort une volonté politique sans faille et une mobilisation des compétences tous azimuts.

1-2 - Les approches théoriques du développement local

Les deux approches qu'on pourra citer dans ce qui suit sont l'approche territoriale et l'approche régulationniste¹³.

1-2-1 - L'approche territoriale du développement local

Cette approche se présente comme : « l'ensemble des relations intervenant dans une zone géographique qui regroupe dans un tout cohérent, un système de production, une culture

¹³ KOUSSOURI Allaoua : « Essai d'analyse de la contribution des PME au développement local : cas pratique de la commune d'El Kseur », mémoire de master, Université A-Mira de Bejaia, 2014, p10-11.

technique et des acteurs », elle rassemble les districts industriels, les milieux innovateurs et les SPL.

- **Le district industriel (DI)**

La notion du district industriel est apparue avec Alfred Marshall (1898) a montré que les gains de l'entreprise ne résultent pas seulement des économies d'échelles internes mais également des économies externes qui sont « des économies qui tiennent pas seulement à la situation individuelle des différents entreprises. Les plus importantes d'entre elles résultent du développement des branches d'industries corrélatives qui s'aident mutuellement les unes les autres».

Selon A. Marshall, les économies externes sont plus importantes que les économies internes « les économies qui résultent d'une bonne organisation industrielle ne dépendent souvent que d'une faibles mesure de ressources des entreprises individuelles. Ces économies internes, que chaque établissement doit à son organisation propre, sont souvent très peu importantes par rapport aux économies externes, qui résultent du progrès général du milieu industriel ; la situation d'une entreprise joue presque toujours un grand rôle pour déterminer la mesure dans laquelle cette entreprise peut tirer profits des économies externes ».

Après les travaux de Marshall, des économistes Italiens à leurs tête Giacomo BECATINI, ont essayé de décortiquer le concept de district et ont appliqué cette notion sur « la troisième Italie ». En effet, BECATINI définit le district comme « une entité socio-territoriale caractérisée par la coexistence active d'une communauté ouverte d'individus et d'une population segmentée d'entreprises dans un espace géographique et historique donné»

- ❖ **Les particularités du district industriel**

- ✓ C'est un système de valeurs et de pensées homogènes véhiculée à travers des structures sociales ;
- ✓ les entreprises se spécialisent dans une production bien définie ;
- ✓ La séparation de l'activité professionnelle, chaque individu offre le travail dont il est en mesure d'assurer ;
- ✓ Une concurrence intense et une information partagée sur le marché ;

✓ L'introduction des nouvelles technologies, l'innovation technologique renforce l'organisation interne du district et améliore la position socioéconomique de celui-ci.

- **Les systèmes productifs locaux (SPL)**

La théorie des systèmes productifs locaux s'est d'abord construite à partir du modèle du district industriel. Celui surtout selon la définition des économistes industriels, lie des aspects économiques qui se produisent à l'intérieur d'un secteur avec l'appartenance à une communauté marquée par un système de valeurs et de pensées relativement homogènes.

Le SPL est une notion dérivée du concept Marshallien de « district industriel », il est une synthèse des travaux de divers chercheurs qui s'efforcent de donner une réponse à la question du développement à partir d'une analyse dynamique socio-économique locale et une meilleure prise en compte de la variable territoriale.

*On peut retenir deux définitions essentielles concernant ce concept : Celle de **Claud Courlet** qui le définit comme : « un ensemble caractérisé par la proximité d'unités productives au sens large du terme (entreprises industrielles, de services, centres de recherches et de formations, interfaces, etc.) qui entretiennent entre elles des rapports d'intensité plus ou moins forte »¹⁴.*

Et celle de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (**D.A.T.A.R**) qui le définit comme : « une organisation productive particulière localisée sur un territoire correspondant généralement à un bassin d'emploi. Cette organisation fonctionne comme un réseau d'interdépendances constituées d'unités productives ayant des activités similaires ou complémentaires qui se divisent le travail (entreprises de production ou de services, centres de recherche, organismes de formation, centres de transfert et de veille technologique, etc. »

De cette définition on déduit que le territoire est un générateur et un contenant d'emplois, ce qui fait de ce système un réseau d'unités de production.

- ❖ **Les types des SPL**

Selon le D.A.T.A.R il se présente sur plusieurs formes :

¹⁴ La DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) cité par (X) GREFFE in les territoire en France.

✓ **Caractéristiques que les districts industriels italiens :** un nombre important de PME qui se base dans leurs activités sur un savoir-faire local, une culture et une histoire commune.

✓ **Les SPL de type technologiques de type district technologiques ou milieu innovateur :** les entreprises sont hautement spécialisées dans des activités innovantes, liant des relations très denses entre elles, basées sur le partage d'une même culture technique.

✓ **Dans les SPL émergents et grappes de PME en émergence :** les entreprises de ce type de SPL s'installent les uns à proximités des autres pour pouvoir bénéficier des échanges d'expériences nécessaire à leur développement. L'objet central de cette coopération inter firmes et d'abord les ressources humaines avant de s'engager sur des objets plus importants pour la réalisation des SPL.

✓ **Dans les systèmes des PME organisées autour de grandes entreprises :** ce sont des PME organisées autour d'une grande entreprise c'est le cas de l'organisation de la production de l'industrie automobile française où de multiples fournisseurs évoluent autour de grands constructeurs d'automobiles.

- **Les milieux innovateurs(MI).**

La théorie du milieu innovateur est née en 1986, dans l'ensemble des travaux menés par le Groupe de Recherche du Milieu Innovateur européen (GREMI), créé par Philippe AYDALOT. Ce dernier élabore la première hypothèse qui constitue la base de toute recherche concernant les milieux innovateurs. Il avance qu'il existerait des « milieux » plus ou moins propices au développement selon la nature des relations que les entreprises entretiennent avec leur territoire d'insertion.

Un « milieu innovateur » est celui où les entreprises développent des réseaux d'échanges et de coopérations, et mobilisent les ressources humaines et matérielles de leur territoire. Ainsi, la notion de « milieu innovateur » permet d'analyser les facteurs de développement économique d'un territoire. Il faut ajouter aussi que cette notion est répartie en deux concepts essentiels :

- **Le milieu**

Un milieu est « un ensemble territorialisé, ouvert sur l'extérieur, c'est-à-dire sur l'environnement technologique et de marché, qui intègre et maîtrise des savoir-faire, des

règles, des normes de valeur et du capital relationnel attaché à un système de production localisé. C'est-à-dire à un collectif d'acteurs ainsi qu'à des ressources humaines et matérielles.». C'est pour cette raison que le milieu (ou territoire) est considéré comme la source d'innovation, ce qui nous amène à dire que le système territorial, devient pour l'innovation technologique un vecteur irremplaçable de synergies.

- L'innovation

Est considéré comme un mécanisme de création collective qui permet au niveau du territoire de s'adapter au changement du système techno-industriel. Le territoire créatif propose des moyens d'éducation et de recherche variés de haut niveau; il favorise la diversité des environnements, des équipes, et des hommes, soutient les initiatives culturelles les plus diversifiées et assure la liberté de créer. Une dimension territorialisée du développement, d'innovation et des entreprises qui revient à Marshall ou Schumpeter.

En résumé, et de manière normative, l'approche par les milieux innovateurs propose une vision générale du développement économique territorialisé qui se caractérise par:

- ✓ Une concurrence par l'innovation et non par les coûts de production ;
- ✓ Une organisation du système productif en réseaux et non sur des mécanismes de marché ou hiérarchiques ;
- ✓ la concurrence entre territoires et non entre entreprises

1-2-2 - L'approche régulationniste du développement local

Cette approche puise ses fondements dans le modèle de l'économie résiliente et régulationniste qui explique le dynamisme du poste fordisme à travers deux concepts fondamentaux : **le réseau, et la gouvernance**¹⁵.

Une approche qui s'intéresse au mode d'organisation de l'entreprise ainsi qu'aux modes de régulation des rapports entre les entreprises d'un côté et celles des travailleurs d'un autre côté. Certains spécialistes comme (R) COASE, (O) WILLIAMSON, JENSEN et MECKILING avancent que ce système se focalise plus sur les interactions entre les agents qui jouent un rôle prépondérant dans le développement local.

¹⁵ KOUSSOURI Allaoua : « Essai d'analyse de la contribution des PME au développement local : cas pratique de la commune d'El Kseur », mémoire de master, Université A-Mira de Bejaia, 2014, p13-14.

Dans cette logique, elle fait référence à « la régulation des rapports entre les entreprises se matérialise dans l'espace à travers le réseau et les rapports qui se développent dans réseau sont identifier par la notion de gouvernance ».

Cette notion regroupe la théorie des coûts de transactions (COASE - WILLIAMSON) et la théorie de l'agence (JENSEN - MECKILING).

- Théorie du cout de transactions

Apparue en 1937 cette théorie a pour objet de montrer qu'une entreprise a intérêt d'organiser sa production, c'est-à-dire à ne pas sous-traiter si les coûts de transactions sont plus élevés, et de renforcer la coopération entre les entreprises du même réseau. Elle permet aussi de réduire les coûts inhérents au marché (les coûts de transactions), de façon à ce que la firme doive sous-traiter une partie de sa production si le coût de transaction (lié au transport, la communication, etc.) sont inférieurs aux coûts liés à la production en interne. De ce fait ce mécanisme s'inscrit dans le cadre de la théorie des organisations.

- Théorie de l'agence

Une théorie apparue en 1976, qui met l'accent sur la relation entre le dirigeant et l'actionnaire. Elle définit ce lien comme un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engagent une autre personne (l'agent) pour accomplir quelques services en leurs noms, impliquant la délégation d'une partie de l'autorité de prise de décision à l'agent.

La limite de cette approche estime et rappelle que le marché n'a plus le monopole de la régulation. Les interactions des agents économiques peuvent être gérées par leur dynamique de coopération. Cette notion réseau et gouvernance apparait comme dénuée d'implantation territoriale profonde, la référence au local y est presque absente.

1-3 -Les outils, composantes, et enjeux du Développement local

Dans ce qui suit ; nous allons voir les outils du développement local, les composantes du développement local à savoir : le territoire et les acteurs institutionnels, économiques et sociaux, enfin nous terminons notre première section en citant les déférentes enjeux du DL.

1-3-1 - Les Outils du développement local

Parmi les outils de développement local, nous pouvons citer les plus importants qui sont comme suit¹⁶ :

- **L'aménagement du territoire** qui a pour but de définir les grandes orientations et fixe le cadre générale de développement de territoire ou de la zone concernée;
- **Une politique de décentralisation** du pouvoir basée sur déconcentration des structures de l'Etat sui permet de donner une certaine liberté dans la prise de décision. Ce partage de pouvoir donnera licence à une gestion plus performante en prenant en compte des spécificités du ;
- **Garantir la participation des citoyens** dans la vie politique de la collectivité et la prise de décisions ce qui donnera plus de fiabilité et d'efficacité à la stratégie de développement local ;
- **La fiscalité locale et nationale** qui permettra le financement des projets locaux et donc l'amélioration de la base du système économique de la région et l'amélioration du niveau de vie des citoyens.

1-3-2-les composantes du DL

Le développement local est un processus qui se base sur une volonté commune et une capacité collective de valoriser les ressources locales. Il implique également la participation active, concentrée et coordonnée de divers éléments en vue d'impulser la dynamique de développement. Il incombe alors de bien repérer chaque composante afin de pouvoir maîtriser le processus :

1-3-2-1- Le territoire

Selon Lorthiois J. (1996), « un territoire est un espace physique dont les limites sont définies par des critères géographiques, administratifs, historiques, économiques, humains... (...). Tout projet de développement fait référence à un territoireor le territoire est un facteur vivant flexible....il n'existe pas un découpage territorial bon ou mauvais en soi : il est bon ou mauvais pour tel ou tel objectif ou action».

De cette définition, on déduit que le territoire est une composante indispensable et le lieu du projet du développement local.

¹⁶ TALLEB, Kahina: « Les PME familiales comme acteur du développement local: cas de la commune de Ain El Hammam », Op.cit, P.36

1-3-2-2- Les acteurs du DL

Les acteurs de développement local sont classés en trois catégories, Lorthiois (1996), dans chacune possède des logiques propres et des responsabilités particulières :

a) Les acteurs institutionnels

Ils rassemblent des pouvoirs issus de la légitimité démocratique tels que ; l'Etat et les structures déconcentrées, les collectivités locales et leurs services techniques, les organismes publics et semi-publics, jouant le rôle de maîtrise d'ouvrages, de partenaire ou d'intervenant dans le DL.

b) La communauté

Elle représente l'ensemble des populations vivant et agissant sur un territoire donné. Elle constitue, en fait, les dynamiques et les fondements même du développement local. Elle est hétérogène et constituée de groupes ou chaque membre constitue à son tour l'acteur et le sujet et en même temps objet et bénéficiaire du développement (à travers les divers projets)

c) Les acteurs économiques

Ils correspondent à l'ensemble des entrepreneurs et opérateurs qui, à travers les PME, participent à la vie économique locale ou bien influent sur celle-ci, en produisant, investissant, rendant des services, consommant, offrant des emplois,... il y a lieu d'inclure les banques et les bailleurs de fonds pour leur rôle dynamique dans le financement des investissements, donc de la réalisation des projets. Il n'est pas important qui est le pilier qui prend l'initiative et qui pilote effectivement le développement (c'est la collectivité Locale en général), mais l'absence de l'un des autres est inévitablement un facteur d'échec, au moins à long terme.

1-3-3- Les enjeux du développement local

La revitalisation est l'enjeu principal du développement local, ajoutant à cela des enjeux qui prendront une importance plus ou moins grande selon les initiatives et les acteurs qui les portent. Il s'agit des enjeux de l'équité, de la démocratisation et du développement durable.

a) La revitalisation

Le développement local met l'accent sur le sous-développement des espaces urbains et des régions périphériques des grands centres économiques d'une nation. Cet enjeu peut être abordé sous différents angles. Dans cette optique, le développement local implique la

connaissance des besoins et des spécificités locales pour établir une stratégie permettant la mobilisation et la valorisation des ressources locales, dont le but est l'amélioration des conditions de vie et d'emploi d'une communauté ou d'un territoire. Dans ce sens, le développement local ne présente pas une seule méthode qui sera appliquée partout et avec la même façon, mais chaque zone d'intervention doit établir un diagnostic pour identifier les problèmes et les besoins afin de pouvoir tracer et développer des voies à suivre et les mécanismes participatifs (validation et contrôle de l'orientation et du travail par la communauté) à implanter pour préserver et protéger les intérêts de la communauté. Donc, la revitalisation prendra différentes formes par la création d'emplois, d'entreprises et l'insertion dans le marché du travail, etc.

b) L'équité

L'enjeu de l'équité représente la capacité de produire une certaine richesse sociale. Le souci du développement est de maximiser les retombées sur l'ensemble de la population en place ou d'intégrer des populations traditionnellement exclues pour assurer une répartition plus équitable de la richesse. Cet enjeu se manifeste sur plusieurs plans et il est parfois difficile à réaliser. Il pourra s'agir de favoriser l'implantation d'entreprises ayant des retombées positives pour la communauté, de développer l'entrepreneuriat au féminin.

c) La démocratisation

Ici, il s'agira autant d'analyser et de répondre à des besoins que de formuler la population à une nouvelle réalité: le partage des responsabilités et l'investissement des lieux démocratiques.

Le partage des responsabilités, c'est la volonté de ne pas réduire son intervention à des tâches techniques, mais de l'élargir pour y inclure « Information- prise de décisions- participation à la planification ».

L'investissement des lieux démocratiques, c'est la volonté de participer au travail accompli sur des lieux décisionnels à titre d'exemple la participation active aux assemblées de quartiers en milieu urbain, etc. Aussi la participation aux élections et à des conseils d'administration.

Travailler au développement d'une équité sociale et une démocratisation des institutions sociales demande d'analyser une situation et de mettre sur pied des outils pour actualiser un plan d'action.

d) Le développement durable

L'enjeu du développement durable est marginalisé. C'est "un mode de développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs" (Rapport Brundtland). Deux concepts sont inhérents à cette notion:

➤ Le concept de "besoins" et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité.

➤ L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Dans un sens large, ce type de développement est équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace. Il est une réponse de tous les acteurs (Etats, acteurs économiques, société civile), culturels et sociaux du développement face à l'urgence de la crise écologique et sociale qui se manifeste désormais de manière mondialisée (changement climatique, écarts entre pays développés et pays en développement, perte drastique de biodiversité, croissance de la population mondiale...etc.), pour améliorer la qualité de la vie des populations, économiser les ressources naturelles et préserver la biodiversité, renforcer l'attractivité des territoires et enfin organiser la participation de tous les acteurs du territoire.

Section 02 : La Problématique du développement local en Algérie

On peut dire que le développement local en Algérie a connu deux périodes : la première de 1962 à 1986 (le développement local dans le contexte de la planification centralisée), la seconde de 1986 à nos jours (le développement local dans le contexte des réformes économiques).

**2-1-le développement local dans un contexte de planification centralisée
1962(1^{ère} période :1962-1986**

Le DL était perçu comme étant des programmes spéciaux intervenant comme correction des équilibres du « projet d'industrialisation », ces programmes sont ¹⁷:

2-1-1-Les programmes spéciaux (PS) à partir de 1966

- Cette période a connu un ensemble d'opérations et de programmes rattachés au secteur donné, ces programmes sont liés au plan national, ces objectifs sont :

- Développement de l'investissement ;
- L'organisation de l'assainissement ;
- La recherche d'un équilibre entre les ressources locales et nationales ;
- Création des postes d'emplois durables.

Ils ont été mis y œuvre par le premier plan quadriennal (1970-1973), leur objectifs sont :

- ✓ La création d'emplois et lutte contre le chômage ;
- ✓ La création et le développement des infrastructures économiques et sociales.
- ✓ Pour atteindre ces objectifs, cinq types de programmes d'équipement local ont été définis :

✓ Le crédit de rénovation et d'équipement des collectivités locales sahariennes et subsahariennes (RECLS) ;

✓ Les décences d'équipements collectifs(DEC) afin d'améliorer les conditions de vie de la population.-le développement de l'industrie local (DIL) ;

✓ Crédit de plein emploi(CPE) afin de créer l'emploi et diminuer le taux de chômage ;

- ✓ Le développement économique et rural(DER)

¹⁷ M^{elle} BOUADI Cylia et M^{elle} SALAH Fazia « le rôle des PME dans le développement local : Cas de la commune de FREHA » mémoire de master, Université Mouloud MAMMERIE de Tizi-Ouzou, 2018, P11.

2-1-3-Les programmes communaux de développement(PCD) à partir de 1974

Ils ont été lancés durant le second plan quadriennal 1974-1977, il est destiné à regrouper dans un cadre cohérent toutes les interventions de portée local proposées par la commune, réaliser et gérées par elle financées sur ressources centrales. Il assure la plus large diffusion du développement, la valorisation des potentialités locales et la satisfaction des besoins de la population.

Les communes ont un pouvoir pour planifier et participer au développement économique ou social dans leurs territoires, mais le manque de moyens et la rareté des ressources ont influencé négativement sur leur fonctionnement, et leurs imposent la dépendance du pouvoir central.

2-1-4-Les programmes des industries locales (PIL) à partir de 1975

Ils sont à l'origine d'un 2^{ème} secteur public d'industrie décentralisée, dont le but de corriger les effets négatifs du processus d'industrialisation conduite par le centre.

Les PIL sont fondés sur les attributions communales en matière de développement socio-économique et qui reposaient sur les principes suivants :

- Le renforcement de la décentralisation administrative par l'élargissement des responsabilités locales sur le plan économique ;
- La valorisation de la main d'œuvre par le recours à des technologies simple et au savoir-faire local ;
- Le freinage de l'exode rural et la valorisation des revenus ruraux non agricoles.

Cette période est caractérisée per l'empreinte de l'Etat comme seul entrepreneur et ce dans le souci de régler ses choix économiques.

Le développement local dans cette période peut se résumer comme une participation passive des collectivités locales à leur propre développement, c'est une sorte d'exécution d'un plan venu d'en haut

2-2- La deuxième période : le développement local dans le contexte des réformes (2^{ème} période : à partir de 1986 à nos jours)

Plusieurs réformes sont mises en œuvre avec d'importantes implication sur le développement local pour régler le disfonctionnement du modèle de développement centralisé comme le déséquilibre intersectoriel, la marginalisation de l'agriculture,.... .Sur le plan institutionnel, une série de mesures qui visent le renforcement les prérogatives des

collectivités locales en matière de développement est adopté. Il s'agit de la loi n°88-22 du 12/01/1988 relative à la planification et deux lois promulguées au mois d'avril 1990, relatives à la commune, et à la wilaya respectivement.

2-2-1- Les réformes institutionnelles et le développement local

Ces réformes sont faites au début des années 1980. Elles sont basées sur la planification économique. Cette nouvelle organisation de la planification économique, M.DAHMANI la décrit comme suit : « l'Etat prendra en charge les investissements à caractère répétitif et d'importance moyenne et enfin le secteur privé économique national mobilisera l'épargne et l'investissant dans des secteurs non stratégique »¹⁸.

Au niveau local d'immenses compétences sont dévolues aux instances décentralisées. Le processus de réforme continuera à partir de 1990.

Avec ces deux dernières lois qui sont relatives à la commune et à la wilaya, c'est toute une politique de décentralisation et de développement local qui se met en place.

En effet, le rôle de la commune en tant qu'instance décentralisée, est définie par l'article 88 de la loi 90.80 qui annonce que « la commune met en œuvre toute mesure de nature à encourager et favoriser l'intervention des opérateurs ». Aussi cette loi charge la commune de pas moins de 250 missions à tout aspect de développement.

2-2-2- Les réformes économiques et le développement local

Plusieurs réformes ont été enregistrées dans plusieurs secteurs d'activités, dont les implications sur le développement local sont évidentes.

2-2-2-1- La restructuration organique des entreprises

La restructuration des entreprises publiques, engagées en février 1981 repose sur les deux principes :

L'introduction de nouvelles normes de production dans le but d'accroître les capacités de production et la nouvelle politique de salaire pour améliorer la productivité du travail.

La miniaturisation des grandes unités de production.

¹⁸ DAHMANI M. « L'évolution des procédures d'élaboration et d'exécution de la planification algérienne » in cahier de l'INES de Tizi-Ouzou, mars 1986.P41

2-2-2-2-La réforme du secteur de l'agriculture

L'agriculture est au premier rang. Une première réforme touche alors le secteur de l'agriculture, elle est basée sur la restructuration des secteurs socialistes et coopératifs de la révolution agraire en DAS (Domaine agricoles socialistes) pour améliorer la production agricole. Les DAS sont issus de la réforme de 1980, le but essentiel de cette réforme est de permettre aux producteurs l'exercice de leur responsabilités dans l'exploitation des terre et d'assurer une autonomie effective aux exploitations.

On remarque que la mise en place du nouveau système de gestion des terres agricoles s'est accompagnée de la décentralisation de certaines structures d'appui à l'agriculture et la création d'un fonds de garantie agricole (FGA), destiné à favoriser l'agriculture privée .

2-2-2-3-L'autonomie des entreprises publiques

La promulgation de la loi n°88-01 de la 12/01/19988 porte sur la loi d'orientation sur les EPE, constitue la réforme la plus importante de l'année 1980. D'après cette loi les entreprises publiques sont des personnes morales de droit privé (SPA ou SARL), dotées d'un capital social et de l'autonomie financière. Suite à la promulgation de cette loi, 350 sociétés nationales sur 450 existantes sont transformées en EPE auxquelles est reconnue l'autonomie de gestion

2-2-2-4-Promotion du secteur privé national

Le secteur privé algérien a longtemps été marginalisé par l'Etat. Il a connu un essor à partir des années 80, un début de réhabilitation à travers la promulgation de la loi 82-11 dont le but est d'encourager l'investissement privé à travers une série de mesures incitatives.

Conclusion

Pour conclure ; nous pouvons dire que le développement local est un processus et une démarche qui nécessite l'implication et la mobilisation de tous les acteurs économiques et sociaux pour le bien-être des résidents d'un territoire bien défini .Il faut ajouter que le DL ne peut pas y être sans une bonne gestion des collectivités locales et l'existence d'une volonté politique .

Le développement local, en Algérie, reflète les politiques sociales antérieures et résulte d'une gestion administrée dans laquelle la société civile avait peu d'espace d'expression .L'Etat exerçait un quasi-monopole sur toutes les sphères d'activité économique et sociale.

Les difficultés économiques que le pays a connues depuis la fin des années 80,et la décennie noire ont causé des pertes regrettables sur le plan humain, aussi sur le plan économique ,la relance économique est très récente et commence à peine à avoir un effet significatif sur le développement local et la reconstruction des zones touchées par le terrorisme , l'Algérie a un potentiel en ressources humaines et matérielles qui lui permet de mieux réussir en matière de développement .Des progrès importants restent à faire en matière d'efficacité.

L'Etat algérien doit revoir son découpage administratif, ou changer de politique de décentralisation (régionalisation par exemple), pour donner aux régions plus d'indépendance et l'autonomie, assurer aussi son rôle d'arbitrage et de contrôle et renforcer des moyens d'intervention, notamment par la formation aux approches nouvelles et management ; afin de réaliser un développement économique local dans toutes les régions de l'Algérie .

CHAPITRE II :

LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LA

POLITIQUE D'EMPLOI EN ALGÉRIE

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

Introduction

Evoquer le marché du travail en Algérie revient nécessairement à évoquer la situation du travail et des travailleurs algériens notamment en termes de stabilité et de création d'emploi.

Dans ce chapitre, nous allons essayer d'examiner la situation et les tendances du marché du travail en Algérie en relation avec les nouvelles transformations socio-économiques. Pour ce faire, il convient d'analyser les facteurs qui ont servi à la régulation de ce marché.

Nous porterons notre attention sur trois déterminants essentiels, nous procédons dans un premier temps à définir le cadre théorique qui nous permettra de bien définir les concepts et les bases théoriques de cette question, et ensuite à mettre le point sur l'état du marché du travail durant ces dernières années, en se concentrant sur les réformes économiques et leurs effets sur la situation de l'emploi dans le pays, ainsi que les conditions les sources de création de l'emploi. Enfin, nous montrerons, dans une dernière session les politiques d'emploi en Algérie.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

Section1- Le marché de travail en Algérie

Dans cette section, nous allons essayer d'examiner la situation et les tendances du marché du travail en Algérie en relation avec les nouvelles transformations socioéconomiques. Si nous tenons à parler du marché du travail en Algérie, il paraît intéressant d'accorder une place particulière à la notion du "travail" car comprendre la situation du marché du travail consiste d'abord à comprendre la situation du travail et des travailleurs qui « constituent la première force économique et sociale de la nation par leur masse dans la formation sociale et par leur influence sur la production économique»

A cet effet, nous portons notre attention sur deux déterminants essentiels, nous procédons dans un premier temps à définir le cadre théorique qui nous permettra de bien définir les concepts et les bases théoriques de cette question, et ensuite à mettre le point sur l'état du marché du travail durant ces dernières années concernant la demande et l'offre de l'emploi en Algérie.

1-1- Définition du marché du travail

Le marché du travail constitue le centre d'analyse pour l'étude du chômage et de l'emploi où se rencontre les demandeurs et les offreurs du travail. En économie, Le marché du travail est: « Le lieu de rencontre des travailleurs et des employeurs. Dans le cadre d'une économie capitaliste, les «offreurs » de force de travail sont les travailleurs et les «demandeurs» sont les employeurs »¹

1-1-Les caractéristiques du marché du travail en Algérie :

Le marché de l'emploi en Algérie est actuellement sous l'impulsion de profondes mutations dues en grande partie aux phénomènes suivants :

- Les emplois créés sont le fait du secteur privé dont une grande partie n'est pas déclarée à la sécurité sociale.
- L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, tendance qui elle-même est la conséquence de plusieurs facteurs qui se renforcent mutuellement.
- Faible productivité des emplois créés car pour la plupart sont de petits boulots.
- Les emplois créés sont pour la plupart sous qualifiés.

¹Bureau international de travail (BIT)

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

- Le marché du travail reste encore marqué par l'importance du taux de chômage qui affecte particulièrement les primo demandeurs d'emploi.

- Un secteur informel en expansion sous l'effet conjugué de facteurs internes et d'une mondialisation subie en l'absence d'une politique réfléchie quant à ses incidences sur l'économie nationale.

- Le marché de l'emploi est dominé par la demande des jeunes, âgés de moins de 30 ans, qui représentent les 3/4 de la population en chômage. Des facteurs expliquent cette situation : Le facteur démographique : Rythme élevé d'accroissement démographique se situant à plus de 3 % en moyenne par an. Cette forte natalité des années 80 (850.000 naissances enregistrées en 1985) s'est répercutée sur la structure par âge de la population, donc une demande additionnelle de plus en plus élevée de l'ordre de 300.000 demandeurs en moyenne par an.

Le facteur économique : la baisse du taux d'investissement durant cette dernière décennie a entraîné naturellement des changements significatifs sur l'offre d'emploi, mais aussi sur la préservation de l'emploi existant.

La conjugaison de la faiblesse de l'offre et des pertes d'emploi essentiellement dans le secteur public économique a eu pour conséquence la montée du chômage dans notre pays.

1-2- Evolution de marché du travail en Algérie

1-2-1- L'évolution de l'emploi de 1966 à 1989 :

Le tableau suivant représente l'évolution de la population active et celle occupée pour quelque années depuis 1966 jusqu'au 1989 en Algérie :

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

Tableau n°1 : Evolution de la population active et occupée entre 1966 et 1989

En millier

	Sexe	1966	1977	1987	1989
Population Active	F	109	203	489	541
	M	2455	2846	4848	5046
	T	2546	3049	5341	5587
Taux d'activité	F	1,9%	2,6%	4,4%	4,47%
	M	44,1%	41,6%	42,4%	40,75%
	T	23,1%	21,9%	23,6%	22,81%
Population active occupé	F	94	138	365	316
	M	1626	2198	3772	4105
	T	1720	2336	4137	4432
Taux d'occupation	F	86,35%	67,86%	74,14%	58,51%
	M	66,23%	77,25%	77,81%	81,35%
	T	67,09%	76,62%	77,47%	79,32%

Source : construit par nous-mêmes sur la base des données de l'ONS.

D'après le tableau la population active à progresser avec un rythme extrêmement élevé de 1966 à 1989 car celle-ci est passée avec une majorité d'homme de 2.56 millions à 5.85 Millions, soit à un taux d'accroissement annuel de 7.3%, par conséquent, il fallait faire face à 275000 demande additionnelles d'emploi annuellement².

La population occupée à évolué avec une grande allure par rapport à la population active, elle à passer de 1.7 millions en 1966 à 4.4 millions en 1989 avec un taux d'occupation de 67.09%, 79.32% respectivement.

Pour la participation féminine sur le marché de l'emploi, on observe qu'elle était minoritaire en 1966 de 0.1 million avec un taux d'activité très bas de 1.9%. Sur 1000 femme

²Hamza chérif Ali, «population et- emploi en Algérie : tendances récentes et perspectives », mémoire master, université d'Oran ES-Sénia, 2007, P03

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

en âge d'activité il n'y avait que 18 qui étaient actives. Au fil du temps avec un accroissement annuel de 4% on remarque une augmentation remarquable en 1989 de plus de 0.54 million d'un taux d'activité de 4.47%.

1-2-2- la deuxième période entre (1998-2019)

Tableau n°2 : Evolution de la population active et occupé entre 2000 et 2019

En millier

	Sexe	2000	2006	2010	2017	2018	2019
Population Active	F	1214	1719	1822	2 479	2 435	2 591
	M	6938	8360	8990	9 819	10 028	10 140
	T	8153	10110	10 812	12 298	12 463	12730
Taux d'activité	F	8,3	14.8	14.2	17,0	16,4	17,3
	M	47.7	69.9	68.9	66,3	66,7	66,8
	T	27.9	42.5	41.7	41,8	41,7	42,2
Population active occupé	F	799	14.97	1474	1 975	1 961	2 062
	M	49 26	73.72	8261	8 893	9 040	9 219
	T	57 27	88.69	9 735	10 858	11 001	11 281
Taux d'occupation	F	65.87	85.59	80.90	79.26	80.531	79.58
	M	70.99	88.18	91.89	90.56	90.14	90.91
	T	70.22	87.72	90.03	88.29	88.26	88.61

Source : construit par nous-mêmes sur la base des données de l'ONS.

La population active ne s'arrête pas d'augmenter passant de plus de 8million d'actifs en 1998 pour atteindre plus de 12 million en 2019, soit une croissance annuel de 2.5% ce qui fait 266000 actifs par an, c'est-à-dire autant de nouveaux emplois étaient créés. En 2010 la population active représente 72.4% de la population en âge de travail. Les zones urbaines se caractérisent par une plus grande proportion d'actifs qui représentent 7115000 contre 3697000 dans les zones rurales dû à l'exode rurale.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

D'après ONS nous remarquons qu'à partir des années 90 le taux d'occupation a diminué (70.22 % en 1998). La période allant de 1990 jusqu'à 2000 a connu une diminution de taux d'occupation de la population active. La situation de l'emploi s'est détériorée au cours de ces dix années, en relation avec les difficultés économiques déjà évoquées. L'essoufflement des créations d'emplois a concerné particulièrement le secteur productif (industrie, BTP, services). L'emploi dans le secteur structuré est passé environ de 4,2 millions en 1990 à 4,9 millions en 2000, soit une croissance moyenne de 1.8 % par an, alors que la tendance de la croissance de l'emploi dans les années 80 était de 3% en moyenne par an.

Ces créations d'emplois proviennent essentiellement de l'administration et des services, alors que l'industrie et le BTPH du secteur public enregistrent des suppressions d'emplois. Parallèlement à cette tendance, la productivité du travail (PIB /emploi), en raison de la stagnation de la production, est passée annuellement de plus de 0,7% en moyenne entre 1980 et 1984 à moins de 0,9% entre 1990 et 1995³

En mai 2019, la population active du moment, au sens du Bureau International du Travail (BIT), est estimée à 12.730.000 personnes au niveau national, La population active féminine a atteint, pour sa part, 2.591.000, soit 20,4% de la population active totale.

Le taux de participation à la force de travail de la population âgée de 15 ans et plus (ou taux d'activité économique) a atteint 42,2%, enregistrant un gain d'un demi-point (0,5), par rapport à septembre 2018. Décliné par sexe, il est estimé à 66,8% auprès des hommes et à 17,3% chez les femmes.

Cette augmentation de la population active enregistrée entre septembre 2018 et Mai 2019, est la résultante d'une augmentation significative du volume de la population occupée du moment (+280.000), associée un léger recul de la population à la recherche d'emploi au cours de cette période (-13.000).

³«Evolution de l'emploi et problématique du chômage en Algérie», <http://www.ceneap.com.dz/Pdf/L47.PDF>, n°47, 2002, p02, consulter janvier 2020

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

La population occupée du moment est estimée à 11.281.000 dont 2.062.000 femmes. La population féminine occupée forme 18,3% de la main d'œuvre totale. L'enquête fait ressortir une augmentation de 280.000 dans le volume de la population occupée par rapport à septembre 2018, soit un accroissement relatif de 2,5%.

Répartition d'emploi par secteur d'activité

Selon l'enquête de 2019 de L'ONS, La structure de l'emploi selon le secteur d'activité fait ressortir à des résultats d'après la suivante⁴ :

Tableau n°3 : Répartition d'emploi par secteur d'activité

Secteur d'activité	En100%
Primaire (agriculture)	9,6%
Secondaire (BTH, industrie)	29,7%
Tertiaire	60 ,7%

Source : construire par nous-mêmes d'après l'article de l'ONS 2019.

Secteur tertiaire (commerce et services), en progression, ce dernier absorbe (60,7%) de la main d'œuvre totale, suivi par le BTPH (16 ,8%), l'industrie (12,9%) et enfin l'agriculture (9 ,6%)

Nombre d'entreprises crée par évolution :

Elles renseignent sur l'évolution du tissu économique et commercial en Algérie et s'agit d'informer sur toutes les activités soumises à l'inscription au registre du commerce, à l'exception des professions libérales, de l'artisanat et des métiers et des activités agricoles, encadrées par d'autres dispositifs législatifs et réglementaires depuis 2007à 2019

⁴ONS ACTIVITE, EMPLOI & CHÔMAGE EN MAI 2019.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

Tableaux n°4 : représente le nombre d'entreprises crée par nature depuis 2017 à 2019

Année	Personne morale	Personne physique
2007	20352	161215
2008	25446	167854
2009	35825	229358
2010	25619	210854
2011	33312	286072
2015	41214	214891
2016	39550	214792
2017	38813	205329
2018	58986	518387
2019	60680	331396

Source : construit par nous-mêmes d'après les statistiques de CNRC.

Nous remarquons d'après le tableau n°04 précédent en 2007 nombre d'entreprise crée est de 161215 entreprise selon la personne physique est 20352 entreprise crée en 2007 durant cette période le nombre commence à augmenter en 2009 le nombre est de 229358 entreprise selon la personne physique mais la personne morale est du 35825 entreprise ; et cette hausse on continuité jusqu'un à 2011 est du 286072 entreprise selon la personne physique ; la différence entre 2011 et 2007 est de 124857 entreprise à cause de la politique d'emploi pour la réduction du chômage en Algérie création de plusieurs dispositifs (ANSEJ ; CNAC ;ANDI ;ANGEM....etc.) ,mais à partir de 2015 le nombre d'entreprise à baisée de 286072 entreprise à 214891 entreprise en 2016 et 205329 entreprise en 2017 à cause de la chute des prix de pétrole en octobre 2014 et les nouveaux modèle de la croissance économique et la politique d'austérité, on remarque aussi une forte création d'entreprise en 2018 passe jusqu'à 518387 entreprise selon la personne physique et 60680 entreprise selon la personne morale

2-le chômage en Algérie.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

2-1 Définition générale du chômage

D'après le BIT et quelques économistes on a extraits quelques définitions essentielles :

«Le chômage peut être défini comme l'inactivité d'une personne souhaitant travailler. Il est souvent associé à la pauvreté, à la précarité et à l'exclusion. Il est aussi au premier plan du débat politique»⁵.

«Le chômage est un phénomène ayant à la fois une dimension individuelle et une dimension macro-économique, c'est-à-dire affectant l'ensemble de l'économie. Pour un individu, être au chômage signifie être dépourvu d'emploi alors qu'on souhaite exercer une activité professionnelle rémunérée. Au niveau macro-économique, le chômage désigne la situation d'une partie de la main-d'œuvre d'un pays, qui est dépourvue d'emploi et qui en recherche un»

2.1 évolution du chômage en Algérie cause et conséquence :

Le chômage en Algérie reste un problème majeur, où diverses catégories de la population sont contaminées par ce phénomène et les différentes interventions de l'Etat pour lutter contre ce dernier. Pour mieux comprendre cette, on parlera de la réalité du chômage et son évolution en Algérie, nous préférons de deviser notre analyse en deux phases, la première phase commence de 1990 à 1999 et la deuxième de 2000 jusqu'au 2017.

2.1.1 Le taux de chômage en Algérie de 1990 à 1999 :

Tableau n°05 : l'évolution de chômage en Algérie durant des années 90 :

	En(%)					
Année	1990	1992	1993	1995	1997	1999
Taux de chômage %	20,1	22,7	23,1	28,2	28,6	29,2

Source : construit par nous-mêmes sur la base des données de l'ONS.

⁵CHBANI Mohammed, «Dysfonctionnement sur le marché du travail : cas du chômage», <http://www.puissancehamid.com/fr/wp-content/uploads/2011/03/le-ch%C3%B4mage.pdf>, consulté janvier 2020

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

Durant ces années le taux de chômage accuse une reprise en hausse, il s'élève à plus de 20% en 1990 pour atteindre 24.3% en 1994. Il a pu continuer à ce niveau pour atteindre 28.6% en 1997 et 29.2% en 1999 ; à cause de :

- Choc pétrolier qui à ramener le prix du brut d'environ 30\$ en 1985 à 14 \$ en 1986 : L'arrêt de l'investissement public ; Le gel des embauches dans l'Administration et des entreprises publiques qui subissent des restructurations en vue de les dynamiser ; l'entrée annuelle sur le marché du travail de quelques 250 000 nouveaux demandeurs d'emplois ; L'absence d'IDE à l'exception du secteur des hydrocarbures, dont la contribution à l'emploi est faible.

- L'évolution démographique ; son effet sur le chômage peut être négatif ou positif selon, les périodes, les tranches d'âge, le nombre d'arrivants et de partants sur le marché de travail, et selon la capacité du pays à créer, chaque année, des emplois de façon à atténuer le chômage.

- L'exode rural vers les villes ou les zones urbaines se fait en vue d'améliorer les conditions de vie de la personne pour avoir un emploi mieux rémunéré ou parfois même tout juste l'avoir, ce déplacement engendre une augmentation de la population active dans les villes et donc l'augmentation du chômage.

- Le changement des attitudes traditionnelles à l'égard du travail des femmes et la maîtrise de la fécondité amène au développement du travail féminin et l'accroissement de leurs parts dans la population active, cela a permis aux femmes de développer des activités professionnelles et de prendre place de plus en plus sur le marché de l'emploi. En contrepartie, l'accroissement de cet emploi est l'une des raisons qui induit l'augmentation du chômage des hommes.

- Les réformes initiées au début des années 90 pour relancer l'économie algérienne sont restées vaines, et le pays n'arrive plus à assurer le remboursement de sa dette extérieure qui passe de 5 milliards de \$ en 1974 à 19 milliards de \$ en 1980 et de 18,4 à 26 milliards de dollars entre 1985 et 1994.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

2.1.2 Le taux de chômage en Algérie de 2000 à 2019

Tableau n°06 : l'évolution de chômage en Algérie durant des années 2000:

En(%)

Année	Taux de chômage
2000	29,8
2002	27
2004	17,7
2006	12,30
2010	10,0
2013	9,3
2017	11,7
2018	11,7
2019	11,4

Source : construit par nous-mêmes sur la base des données de l'ONS 2019.

D'après le tableau on remarque que le taux de chômage est toujours à la baisse de l'année à l'autre avec des proportions plus ou moins importantes. Nous voyons aussi que ce taux se stabilise pendant 3 ans de 2010 jusqu'au 2012 pour qu'il diminue seulement de 0.70% pour atteindre 9.3% en 2013. La diminution de taux de chômage de 2000 à 2006 de 17.5% qui est un pourcentage important en comparant à celui de 4.5% de 2007 à 2013. Et 2019 on remarque que le taux de chômage a atteint 11,4 au niveau national, avec un recul 0,3 par rapport à septembre 2018. L'interprétation de cette baisse de taux de chômage s'explique par l'intervention de l'Etat dans la création des nouveaux postes d'emplois à la disposition des chômeurs en plus à celles qui existent déjà.

Comparant le taux de chômage des années 90 et celui de 2000, l'Algérie a marqué un très faible taux de chômage de 20% en 1990 à 9.30% en 2013. L'Etat s'intéresse à la création de l'emploi pour ses chômeurs c'est pour cela qu'il a réalisé une amélioration de mode de vie des Algérien ; mais à partir de 2015 jusqu'au 2018 que le taux de chômage commence à augmenter à cause de choc des prix de pétrole et le « **nouveau modèle de la croissance économique** » et aussi à la « **la politique d'austérité** »

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

qui gel des embauches dans l'Administration et des entreprises publiques. En 2019 le taux de chômage a atteint 11,4% au niveau national, avec un recul de 0,3 point par rapport à 2018.⁶

Section 02 : Les dispositifs de lutte contre le chômage en Algérie

L'Algérie ,s'est trouvée confrontée à une grave crise économique suite à l'effondrement des prix du pétrole vers les années 80 et 90 ,la dégradation des termes de l'échange et du taux de change ,qui s'est traduit par l'incapacité de créer de l'emploi additionnel, le licenciement des ouvriers et une chute du taux du croissance économique jamais connue auparavant .les pouvoirs publics algériens ont fait recours à des solution alternatives permettant de réduire la pression sur le marché du travail, à des dispositifs qui visent particulièrement le chômage des jeunes en progression affreuse .

La révélation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1987 indique que 75,5% des chômeurs étaient âgés de moins de 30 ans et recherche un premier emploi, ce qui a poussé les pouvoirs publics à considérer la question du chômage des jeunes comme une préoccupation des 1988 à travers plusieurs dispositifs qui visent à l'insertion professionnelle des jeunes tels que le ADS, l'ANDI, CNAC, l'ANGEM, l'ANSEJ.

2-1-Agence de développement Sociale(ADS)

C'est un dispositif créé en 1996, qui s'adresse à tous les chômeurs, il est considéré comme un établissement public spécifique, doté d'une personnalité moral, placé sous l'autorité du chef de gouvernement, dont le suivi opérationnel des activités est exercé par le ministre de l'emploi et de la solidarité nationale ses missions consistent à :

- Financement l'action et les interventions en faveur des populations démunies.
- Financement tout projet ou service d'intérêt économique et social comportant une haute intensité de mains d'œuvre.

2-2 -L'Agence Nationale de développement de l'Investissement (ANDI)

L'Agence Nationale de développement de l'Investissement a été instituée par l'ordonnance 01-03 du 20 aout 2001 relative au développement de l'investissement, sous

⁶ ACTIVITE, EMPLOI & CHÔMAGE, EN MAI 2019.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

forme d'un établissement public à caractère administratif, doté de personnalité et d'autonomie financière

2-2-1 -Mission de l'ANDI

Sous l'autorité et le contrôle du conseil National de l'Investissement (CNI) a pour missions :

- ✓ D'assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements nationaux et étrangers.
- ✓ D'accueillir, informer et assister les investisseurs résidents et les non-résidents dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'investissement.
- ✓ D'identifier les opportunités d'investissement et constituer une banque de données économiques à mettre à disposition du promoteur.
- ✓ De Gérer et distribuer les biens fonciers appartenant à l'Etat aux profits des investisseurs ANDI.
- ✓ D'octroyer des avantages liés à l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur.
- ✓ De Mettre en place des guichets régionaux permettant de faciliter les différents services concernant les procédures de mise en œuvre des investissements.

2-2-2-Avantages de l'ANDI

On peut spécifier deux régimes d'avantages, celui destiné aux activités et localisées dans des zones ordinaires, c'est le régime général et celui destiné aux zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat, et les activités qui portent un intérêt particulier pour l'économie nationale c'est le régime dérogatoire

2-2-2-1- Le régime général

Au titre de la réalisation (pour tous les biens et service entrant directement dans la réalisation de l'investissement) :

- ✓ Exonération des droits de douanes pour les biens non exclus et importés (réduction de (5%).

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

✓ Franchise de TVA pour les biens et services importés ou acquis, entrant dans le cadre de l'investissement.

✓ Au titre de l'exploitation.

✓ Exonération de l'impôt sur les sociétés(IFS).

✓ Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle(TAP).

2-2-2-2-Régime dérogatoire :

✓ Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toute l'acquisition immobilière effectuée dans le cadre de l'investissement.

✓ Application de droits d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille pour les actes constitutifs de sociétés et l'augmentation de capital.

✓ Prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation par l'agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

✓ Franchise de taxe sur la valeur ajoutée pour les biens et services non importés ou acquis sur le marché.

✓ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières.

2-2-3 -Les conditions d'éligibilité du dossier auprès de l'ANDI :

Les conditions d'éligibilité auprès de l'agence national du développement des investissements dépendant de la nature des 'investissements ainsi que les biens et services correspondant suivantes:

2-2-3-1- Les investissements éligibles :

✓ Les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création de nouvelles activités, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de destruction.

✓ La participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraire ou en nature.

✓ Les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou total.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

2-2-3-2- Les activités exclues des avantages :

- ✓ Toutes les formes d'activités artisanale exercées sous la forme ambulante ou au domicile, ainsi que l'artisanat traditionnel et l'artisanat d'art.
- ✓ Les activités exercées sous le régime fiscal du forfait.
- ✓ Les activités non soumises à l'inscription au registre de commerce.
- ✓ les activités qui sont en vertu des législations particulières
- ✓ les activités qui obéissent à leur propre régime d'avantage.
- ✓ les activités qui ne peuvent, en vertu d'une mesure législative, bénéficier de privilèges fiscaux.

2-3- L'agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Mise en œuvre à partir de 1999, elle s'adresse aux personnes voulant mais ne pouvant pas créer leur propre entreprise, c'est un instrument de lutte contre le chômage et la pauvreté, confiée à l'origine de Développement Social(ADS) qui a été considérée comme un utile de traitement social et économique de pauvreté à travers le soutien des petites activités (auto- emploi ,travail artisanal ...).

A cause des difficultés rencontrées dans sa phase de démarrage, des modification dans les méthodes d'intervention ont été apportées avec le transfert du portefeuille ADS vers l'ANGEM, cette dernière a été créée en 2004 confortement au décret exécutif n° 04 - 14 du 22 janvier 2004, dans le but de favoriser l'emploi et la création d'activités, surtout dans les zones rurales , elle est représentée dans 49 coordination de wilaya réparties sur tout le territoire national , dont deux coordination pour Alger. Ce Réseau est appuyé par des cellules d'accompagnement présentes au niveau des daïra.

Ce dispositif est destiné aux catégories de citoyens ayant plus de 18 ans , à savoir les femmes au foyer et les personnes à revenu faible , instable ou sans revenu , il est destinée à la création d'activités y compris à domicile , par acquisition de petits matériels de matières dont le montant d'investissement réalisé se suite entre 50 000 DA au minimum et 400 000 DA au maximum , sachant que le financement se fait à titre individuel , tous les dossiers sont examinés et sélectionnés par le comité de l'agence.

2-3-1- Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier du crédit ANGEM, chaque individu (algérien) doit remplir les conditions suivantes :

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

- ✓ Agé de plus de dix-huit (18) ans.
- ✓ Etre sans revenu ou à petit instable et irrégulier.
- ✓ Avoir une résidence fixe.
- ✓ Posséder un savoir-faire avec l'activité projetée.
- ✓ Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités.
- ✓ Mobiliser l'apport personnel nécessaire, comme il est indiqué dans les modes de financement.
- ✓ Présenter une attestation d'éligibilité délivrée par l'agence nationale de gestion de microcrédits.
- ✓ Disposer d'un registre de commerce, carte d'artisan ou toute situation susceptible de justifier l'activité exercée (diplôme, certificat de qualification personnel, attestation de travail ...).
- ✓ L'existence d'un garant ou d'une caution solidaire pour conforter la banque dans la prise de décision (sans être une condition).

2-3-2 -Les objectifs de l'ANGEM

L'objectif principal du gouvernement à travers ce dispositif est la stabilité économique et sociale par la réduction du chômage ; C'est un dispositif qui suscite l'initiative chez la population vulnérable et encourage leur situation économique, intégrant la population qui habite dans les zones isolées dans la dynamique de développement économique.

2-3-3 -Les mission de l'ANGEM

Les missions de l'agence nationale de gestion de micro crédit se résument comme suit :

- ✓ La gestion de ce dispositif conformément à la réglementation en vigueur (décret 22- 01-2004) relatif au microcrédit.
- ✓ Le financement des petites activités économiques initiées par les populations
- ✓ L'octroi de prêt non rémunérés de 25% à 27% du cout globale du projet.
- ✓ La détermination des aides accordées au promoteur de crédit, dont les projets sont éligibles par ce dispositif.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

✓ L'accompagnement et l'orientation des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leur activité, et le suivi de cette activité par le respect du cahier des charges qui les lient à l'agence en veillant à les assister en cas de besoin.

A ce titre, l'agence est chargées notamment de :

- ✓ Constituer une base de données sur les activités et les bénéficiaires du dispositif.
- ✓ Conseiller et assister les bénéficiaires du dispositif de microcrédit dans le processus du montage financier et mobilisation de crédit.
- ✓ Entretenir des relations continues avec les banques et les établissements financiers.
- ✓ Signer des convention avec tout organisme, institution ou organisation ayant pour objet de faire réaliser pour le compte de l'agence des action d'information, de sensibilisation, et d'accompagnement des bénéficiaires du microcrédit dans la mise en œuvre de leurs activités.

2-3-4 -Les avantage de l'ANGEM

- ✓ Un faible apport personnel
- ✓ Bonification des taux d'intérêt, sachant que le différentiel d'intérêt est pris en charge par le trésor public
- ✓ Un prêt non rémunéré à 25% du montant de l'investissement si ce dernier est supérieur à 300 000 DA et inférieur à 100 000 DA, ce taux peut être porté à 27% pour les diplômés ou autre titre équivalent ou pour les investissements implantés dans les régions des hauts plateaux.
- ✓ Un prêt non rémunéré de 90% du montant globale de projet mais sans dépasser les 50 000 DA accordé pour l'achat de matière première.

2-3-5- Les modes de financement dans le cadre de l'ANGEM

Le micro crédit ANGEM se présente sous trois formes :

- ✓ Financement mixte ANGEM PROMOTEUR) : Ce sont des micros crédits non rémunérés qui ne dépassent pas 100 000 DA, accordés pour l'achat de matières premières, la période de remboursement s'étale sur 12 mois avec 3 mois de différé.
- ✓ Financement mixte BANQUE – PROMOTEUR : Ce sont des micros crédits accordés par la banque, compris entre 100 000 et 500 000 DA pour l'achat de petits

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

équipements .il varie entre 95% et 97% du montant des équipements, pour un apport personnel qui varie entre 3% et 5% selon la zone d'implantation et /ou la détentions du bénéficiaire d'un diplôme ou d'un titre équipement.

✓ **BANQUE –ANGEM-PROMOTEUR** : Ce sont des micros crédits accordés par la banque et l'ANGEM pour la création d'activité, pour un montant de projet qui se situe entre 500 000 et 1000000 DA .le financement est comme suit :

- Un prêt bancaire de 70%.
- Un prêt ANGEM non rémunéré de 25% ou 27%.
- Un apport personnel qui varie entre 3% et 5% selon la zone d'implantation du projet et / ou la détention du bénéficiaire d'un diplôme ou d'un titre équivalent.

2-4- La Caisse Nationale d'Assurance Chômage(CNAC)

La caisse Nationale d'Assurance Chômage a été créée en 1994 conformément au décret exécutif N°94 -188 du 6 juillet 1994 en tant qu'une institution publique de sécurité sociale du ministre de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale, ayant pour vocation d'amortir les conséquences du licenciement massif des travailleurs salariés.

Dans le cadre du programme de lutte contre le chômage, la CNAC a pris en charge à partir de 2004 les promoteurs âgés entre 35 et 50 ans, par le décret N° 04 –01 du janvier 2004 modifié et complété, portant le statut de la Caisse Nationale d'assurance Chômage.

C'est un organisme étatique chargé de la gestion d'un dispositif d'aide à la création et l'exécution d'activité de production ,dans le but de soutenir les jeunes chômeurs pour des raisons économiques ,des contraintes d'effectif ou décision d'entreprise . Les principaux objectifs de ce dispositif à réduire le chômage à travers le renforcement des encouragements à la création d'emploi et l'accompagnement des sans-emploi à la recherche d'un travail, spécialement par des plans de formation et de réinsertion pour développer leur domaine de compétence, et élever leur niveau de professionnalisme à travers des institutions par des centres d'aide au travail indépendant. Pour mieux atteindre ces objectifs.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

2-4-1- Les conditions d'éligibilité

Pour bénéficier du crédit CNAC, chaque citoyen doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ Agé de (35) à (50) ans.
- ✓ Etre de nationalité algérienne.
- ✓ Avoir une résidence fixe.
- ✓ Possède un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée et /ou une qualification professionnelle.
- ✓ Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide à la création d'activité.
- ✓ Mobiliser l'apport personnel nécessaire, comme indiqué dans les modes de financement.
- ✓ Etre inscrit auprès des services de l'agence nationale de l'emploi comme demandeur d'emploi ou être allocataire de la caisse national d'assurance chômage.

2-4-2- Les avantages de la CNAC

Ces avantages se présentent comme suit :

2-4-2-1- Les avantages fiscaux

- ✓ Exonération de la TVA sur les équipements entrant directement dans la réalisation.
- ✓ Exonération des droits de mutation.
- ✓ Réduction des droits de douane.

2-4-2-2- Les avantages financiers

- ✓ Un faible apport personnel : il dépende du montant de l'investissement de création ou d'extension projeté : 1% du montant global de l'investissement lorsqu'il est inférieur ou égale à 5millions de dinars et 2% du montant global de l'investissement lorsqu' il est compris entre 5 millions de dinars et 10 millions de dinars.
- ✓ Un crédit bancaire à taux réduit :80% du taux débiteur appliqué pour le secteur bâtiment , travaux publics , hydraulique, et industrie de transformation et 60% du taux débiteur appliqué au titre des investissement réalisés dans les autres secteur d'activité.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

✓ Lorsque les investissements sont réalisés en zones spécifiques ou dans les wilayas du sud et des hauts plateaux, les bénéficiaires sont respectivement portés à 95% et 80%.

✓ Prêt non rémunéré : le montant du prêt non rémunéré varie en fonction du coût de l'investissement de création qui ne dépense pas :

✓ 29% lorsque l'investissement est inférieur ou égal à 5 millions de dinars, et 28% du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est supérieur à 5 millions et inférieur à 10 millions de dinars pour 2011.

2-4-3- Le mode de financement de la CNAC

Afin de pouvoir mieux accomplir son projet d'investissement, le jeune promoteur fait appel à ses fonds propres ou bien à un intermédiaire financier qui peut être une institution financière ou la caisse nationale d'assurance chômage.

Le financement d'un projet à l'aide de la CNAC se fait par un financement triangulaire, BANQUE, CNAC, PROMOTEUR.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

Tableau n° 07 : le montage financier d'un projet d'investissement CNAC

Le montant d'investissement	La zone de réalisation	Apport personnel	Prêt non rémunéré	CMT
Inférieur ou égale à 5 million de dinars	Zone spécifique/wilaya de sud et des hauts plateaux	1%	29%	70%
	Zone non spécifique	2%	28%	70%
Supérieur à 5 million de dinars et inférieur ou égale à dix million de dinars	Zone spécifique/wilaya de sud et des hauts plateaux	2%	28%	70%
	Zone non spécifique	8%	22%	
Aides supplémentaire			-prêt non rémunéré « véhicule ateliers » (PNR-VA) -prêt non rémunéré « location » PNR-LO -prêt non rémunéré « cabinets-groupés »PNR-CG	

Source: Etablie par nous-mêmes à travers des documents internes à la CNAC.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

2-5- Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ)

Le nouveau dispositif d'insertion professionnelle en direction des jeunes est devenu opérationnel à partir du deuxième semestre de l'année 1997. Son encadrement et sa mise en œuvre ont été confiés à un organisme spécialisé dénommé Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes(ANSEJ).

Il s'adresse aux jeunes âgés de 19 à 35ans et peut être prolongé à 40 ans pour les gérants embauchant aux minimum 4 personnes sous condition d'être titulaire d'une qualification ou d'un savoir-faire dans la branche d'activité concédée par le projet, prouver leur situation de chômeur, et être capable de mobiliser le capital personnel nécessaire (variable entre 5% à 10% de la valeur totale de l'investissement).

Les bénéficiaires peuvent avoir accès à un prêt de l'ANSEJ non rémunéré et /ou un prêt bancaire à taux d'intérêt bonifié, et jouir de plusieurs exonération fiscales la période de réalisation.

Toutes les activités de production de bien et de service, peuvent être financées par le dispositif ANSEJ à l'exclusion des activités commerciales.

2-5-1- Idées principales du dispositif

- ✓ L'insertion des activités des jeunes dans les mécanismes du marché.
- ✓ L'intervention des banques selon la logique économique et financière en matière d'évaluation des risques et de prise de décision pour le financement des projets.
- ✓ Le cadrage de l'implication des pouvoirs publics dans certaines tâches ainsi que par le conseil.

2-5-2- L'évolution et les améliorations apportées au dispositif ANSEJ

Lors du séminaire national des walis sur le dispositif, il a été décidé de :

- Relever le seuil de l'investissement de 4 millions à 10 millions de dinars, et d'intégrer l'investissement d'extension pour les micros entreprise en situation d'expansion.

2-5-2-1- Les modifications apportées au dispositif en 2007

- ✓ Les changements établis en 2007 tournant sur la réorganisation de l'agence, elles consistent en :
- ✓ Le recentrage des activités de l'agence autour de l'accompagnement.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

✓ La décentralisation du pouvoir de décision et la mise en place d'une nouvelle organisation.

✓ La formation de l'encadrement de l'agence à tous les niveaux, des promoteurs avant le financement.

✓ La mise en place de commission locale de validation et de financement des projets (CLEF) impliquent l'ensemble des acteurs et partenaires locaux autour du dispositif.

2-5-2-2- Les modifications apportées au dispositif en 2008

Ces modification ont pour but de redynamiser le dispositif de création d'activité à travers :

✓ L'amélioration des prestations par un accompagnement individualisé et la facilitation de l'accès au crédit bancaire.

✓ L'ouverture d'annexes au niveau de certaines Dairas et des circonscriptions administratives relevant de la wilaya d'Alger qui dispose d'une antenne principale et 13 annexes.

✓ La formation systématique des promoteurs.

2-5-2-3- Les modifications apportées au dispositif en 2011

Décision du gouvernement relatives à la revalorisation des dispositifs de création d'activités essentiellement par :

✓ La revue à la baisse de l'apport personnel à 1% ou 2% du cout d'investissement.

✓ Le relèvement du prêt non rémunéré à 29% ou 28% du cout de l'investissement.

✓ L'intégration de trois prêts non rémunérés supplémentaires (PNR Cabinet groupé, PNR Véhicule atelier, PNR Location).

✓ Fiscalisation progressive après la période d'exonération d'impôt.

2-5-2-4 -Les modifications apportées au dispositif en 2013

Le premier ministre a annoncé le 11/05/2013 sur la chaine 2 que de nouvelles modifications apportées au dispositif ANSEJ, qui consistent en :

✓ L'élargissement de la période de remboursement du crédit de 8 ans à 10 ans.

✓ Suppression des intérêts sur le crédit de l'ANSEJ.

Ces modification sont appliquées aux niveaux de quelques régions du sud ne sont pas généralisées au niveau national.

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

Les différentes politiques de lutte contre le chômage émises par le gouvernement, ont un objectif commun, qui est la création d'emploi, soit par l'insertion professionnelle ou par la création de micro entreprises qui peut permettre de motiver les chômeurs, et les introduire dans la vie active.

2-5-2-5- Les avantages accordés par le biais du dispositif ANSEJ :

Parmi les avantages accordés par le biais de l'ANSEJ, il y a des avantages financiers et les avantages fiscaux voire le tableau suivant :

Tableau n°08 : les modes de financements dans le cadre des dispositifs de l'ANSJ

Montant du projet	Investissement	Profit du promoteur	Apport personnel	Prêt non rémunéré	CMT	Mode de financement
≤ 5000000DA	Création /extension de l'activité	Les promoteurs	71%	29%		Mixte
De 5000001 DA à 10000000DA			72%	28%		
≤ 5000000	Création ou extension de l'activité	Autres	1%	29%	70%	Triangulaire
De 5000001 DA à 10000000DA	Création d'activité	-diplômés de la formation professionnelle - acquisition de véhicules ateliers	2%	28%	70%	
	Création d'activité	Prise en charge du loyer des locaux		5000000DA		
				1000000 DA		

Source : fourni par l'agence de l'ANSEJ

Chapitre II: Le marché du travail et la politique d'emploi en Algérie

Introduction

Conclusion :

Pour conclure ce chapitre, nous insistons à mettre le point sur le fait que l'Etat algérien est toujours en train de développer et de varier ses politiques afin de réduire au maximum le taux de chômage, à travers la mise en œuvre des dispositifs tel que : ANSEJ, CNAC, ANGEM et semble prendre une grande part dans la résolution de ce problème à travers la création d'entreprise.

Alors chaque pays doit avoir ses propres politiques d'emploi qui s'adaptent avec leur environnement socio-économique pour améliorer le bien-être des individus.

CHAPITRE III :

LES DISPOSITIFS

D'EMPLOI ET L'ÉTUDE DE

LEUR EFFICACITÉ

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

Introduction

Grace aux dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM), la création de micros entreprises est devenue accessible pour beaucoup des jeunes, suite aux multiples avantages qu'ils offrent dans divers secteurs économiques. C'est dans ce sens que les dispositifs ont permis la création d'un nombre important d'emplois.

Dans ce chapitre, nous allons analyser la contribution de ces différents dispositifs à l'absorption du chômage au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ; La première section fera objet d'évolution du chômage et le nombre d'entreprises créées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

La deuxième section fera l'objet d'étude statistique de la répartition des projets financé et l'emploi crée au niveau des trois dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM) et la présentation et interprétation des résultats de l'enquête.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

1. Evolution du chômage et nombre d'entreprise créée au niveau de la wilaya Tizi-Ouzou.

1.1 Le taux de chômage à Tizi-Ouzou

Au sujet du taux de chômage au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou «Il faut d'abord définir ce qu'est un chômeur « C'est une personne en âge de travailler qui n'a aucun revenu, sans travail et qui est activement à la recherche d'un emploi et il doit être aussi inscrit dans les agences de l'emploi ». Le taux de chômage au niveau de la wilaya est en baissée passant de 8,40% en 2018 à 7,23%. Ce chiffre est nettement inférieur au taux national qui est de 11,4 %, à cause de plusieurs facteurs telle que :

- Les micros entreprises créés dans le cadre des dispositifs (ANGEM ; ANSEJ) depuis ses création, le développement important du tissu de la PME/PMI ; et la différente initiative engagée par l'Etat pour encourager l'emploi.
- La prise en charge par la CNAC ; des chômeurs âgés entre 35 et 50 ans.

1.2 Évolution de nombre d'entreprises créées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau n°09: évolution de nombre d'entreprise créés depuis 2010 jusqu'un 2019

Année	Personne physique	Personne morale
2010	11693	1085
2011	15352	1271
2012	14842	1218
2013	14425	1367
2014	13568	1342
2015	13123	1447
2016	13584	1582
2017	14329	1513
2018	14336	1754
2019	21595	2073

Source : Réalisé par nous-même d'après les données de CNRC

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

D'après les données précédentes, nous remarquons que le nombre d'entreprises créées en diminution à partir de 2011 de 15352 entreprises jusqu'à 13123 entreprises en 2015 à cause de la saturation de certaines activités comme le secteur de transport, BTPH.....etc. Mais à partir de 2016 le nombre d'entreprises en augmentation jusqu'à 21595 entreprises en 2019.

2. Etude statistique et la répartition des projets financée et l'emploi crée par les trois dispositifs (ANSEJ ; CNAC ; ANGEM)

2.1 Brève présentation de L'ANSEJ de Tizi-Ouzou

L'agence National d'emploi de Jeunes dans la wilaya de Tizi-Ouzou Ex Galerie EDGB, Avenue ABANE RAMDANE Tizi-Ouzou (Avenue Abane Ramdane, Tizi-Ouzou 15000.

Tableau n°10 : les projets financés et l'emploi crée par le dispositif ANSEJ de 2016 à 2019.

Année	2016	2017	2018	2019
Nombre de projets	473	222	173	268
Nombre d'emplois	1225	616	476	663

Source : Réalisé par nous-même d'après les données de l'ANSEJ, antenne de Tizi-Ouzou année 2019.

Le tableau précédent nous renseigne sur le nombre de projets financés et d'emplois créés dans le cadre du dispositif ANSEJ durant la période allant de 2016 à 2019. Le nombre de projet financés a et pratiquement diminué durant 2016 jusqu'à 2018, passant de 473 à 222 et 173 à cause de la chute des prix du pétrole à partir de 2014 et la politique d'austérité menée par l'Etat et le gel de nombreux projets durant cette période . En 2019 on remarque une augmentation de nombre de projets Cette évolution s'explique surtout par les mesures liées à la facilitation de l'accès au crédit et l'extension des réseaux de l'agence.

Le nombre d'emplois créés sur la période 2016-2019, à diminuer passant de 1225 emploi en 2016 jusqu'à 476 en 2018, le nombre de postes d'emplois créés en 2019 est de 663 poste une augmentation de 6% seulement.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

Tableau n°11 : Répartition des projets par sexe financés par l'ANSEJ.

Année	2016	2017	2018	2019
Masculin	386	170	115	200
Féminin	87	52	58	68

Source : Réalisé par nous-même d'après les données de l'ANSEJ, antenne de Tizi-Ouzou.

D'après le tableau précédent, nous remarquons qu'une grande partie du financement est destinée au sexe masculin. Toutefois, la création d'entreprise est en variation pour les deux sexes. En 2016, le nombre d'individus ayant créé des entreprises était de 386 promoteurs du sexe masculin et 87 du sexe féminin. Mais à partir de cette année le nombre d'entreprises créées commence à diminuer jusqu'à 115 entreprises en 2018 pour le sexe masculin et 58 pour le sexe féminin, à cause des nouvelles mesures du gouvernement. Le nombre d'entreprises augmente jusqu'à 200 pour le sexe masculin et 68 pour le sexe féminin.

Cette situation peut s'expliquer par le fait que les femmes réussissent dans leurs études plus que les hommes. Elles arrivent ainsi à achever leur cursus d'étude, elles sont donc écartées plus longtemps du marché de travail. Cela peut s'expliquer aussi par le fait qu'elles trouvent plus facilement un emploi, dans la mesure où elles acceptent de travailler avec un revenu minimal.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

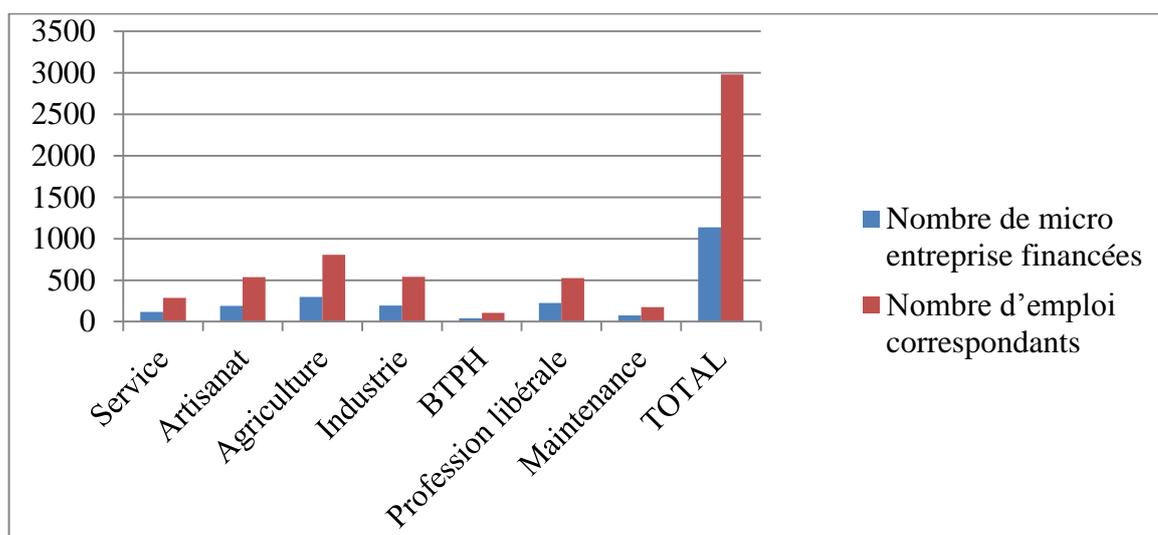
Tableau n°12 : Répartition des projets financés et l'emploi crée par secteur d'activité l'ANSEJ de 2016 à 2019.

Secteur d'activité	Nombre de micro entreprise financées	Nombre d'emploi correspondants
Service	117	288
Artisanat	189	535
Agriculture	297	808
Industrie	193	541
BTPH	41	107
Profession libérale	225	525
Maintenance	74	176
TOTAL	1136	2980

Source : Réalisé par nous-même d'après les données de l'ANSEJ, antenne de Tizi-Ouzou

Pour mieux éclaircir la répartition sectorielle du tableau précédent, nous allons représenter les données sous forme d'un graphe.

Figure n 01: Répartition des projets financée et l'emploi crée par secteur d'activité de 2016 à 2019



Source : Réalisé par nous-même d'après les données de tableau N° 12.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

D'après la figure précédente, nous constatons la domination des secteurs d'agriculture de profession libérale, des industries et de l'artisanat. Ainsi, la part de l'agriculture dans la totalité des projets financés par l'ANSEJ depuis 2016 jusqu'à 2019 est de 297 projets, créant 808 emplois, Ensuite vient le secteur de profession libérale avec 225 projet, total des emplois est de 525 créés sur la période, suivi par l'industrie et l'artisanat. Les autres secteurs, tels les services, maintenance et BTPH, représentent une proportion faible des projets financés. Alors que ces secteurs sont d'importance considérable pour la relance de l'économie algérienne.

2.2 Brève présentation de La CNAC de Tizi-Ouzou

La CNAC de Tizi-Ouzou se trouve à la Cité des 104 Lgts EPLF-Bt C 2 Nouvelle ville. Son activité principale depuis sa création en 1994 en tant qu'institution publique de sécurité sociale ayant reçus pour vocation amortir les effets sociaux consécutifs aux licenciements de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurelle (PAS). La CNAC a connu différents périodes de son parcours, toutes caractérisée à chaque fois par la prise en charge de missions nouvelles qui lui sont confiées par les pouvoirs publics.

Tableau n°13: les projets financés et l'emploi crée par la CNAC de 2016 à 2019.

Année	2016	2017	2018	2019
Nombre de projet	486	136	133	132
Nombre d'emploi	1324	393	321	323

Source : réaliser par nous-même d'après les données de la CNAC

D'après ce tableau précédent on remarque qu'en 2016 le nombre d'emploi créé avait atteint le sommet avec 1324 emplois créés, la même chose pour le nombre de projet financés est de 486. Mais la valeur commence à diminuer à partir de 2017, ou elle atteint 136 projets financés et 393 d'emplois créés, cette baisse continu jusqu'en 2019, le nombre de projet financée est de 132 et 323 emplois créés cette baisse revient à cause de les nouvelles mesures prises par le dispositif CNAC, qui consiste à geler quelques activités qui sont saturées.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

Tableau n°14 : Répartition des projets par sexe financés par la CNAC.

Année	2016	2017	2018	2019
Masculin	382	107	110	703
Féminin	104	29	23	184

Source : réalisé par nous-même d'après les données de la CNAC

D'après le tableau précédent, nous remarquons qu'une grande partie du financement est destinée au sexe masculin. Toutefois, la création d'entreprise est en croissance continue pour les deux sexes. En 2016, le nombre d'individus ayant créés des entreprises était de 382 promoteurs du sexe masculin et 104 du sexe féminin, En 2019 le nombre de projet financée atteint 703 pour le sexe masculin et 184 pour le sexe féminin, cette évolution s'explique par les nouvelles dispositions pris par le dispositif comme l'accès au dispositif qui 'a été élargi à la population âgée de 30-50 ans au lieu de 35-50ans.

Tableau n°15: répartition des projets financés et l'emploi crée par secteur d'activité CNAC.

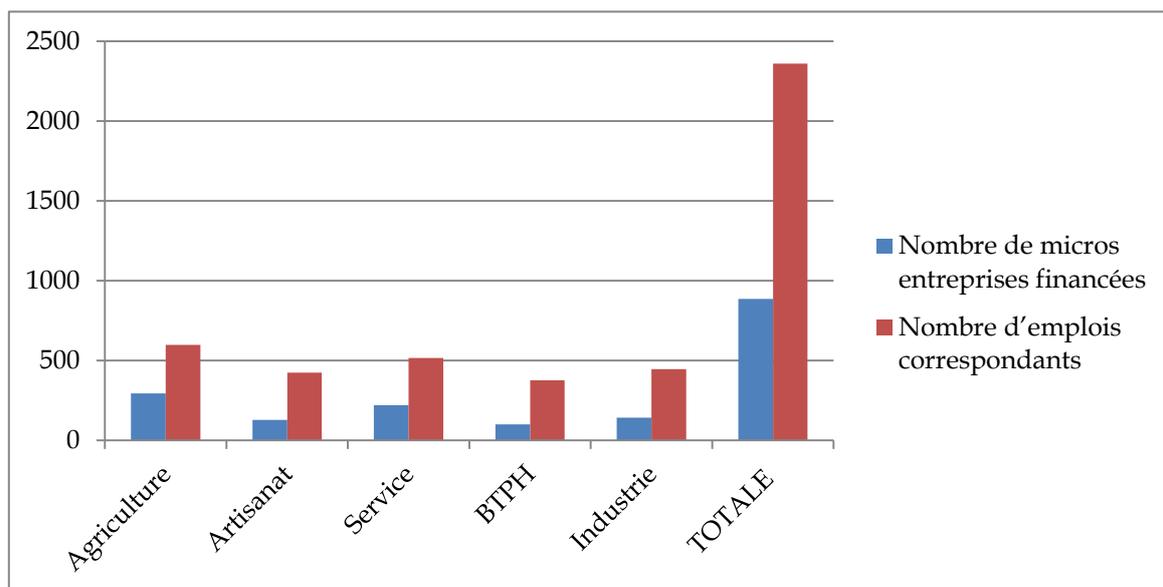
Secteur d'activité	Nombre de micros entreprises financées	Nombre d'emplois correspondants
Agriculture	295	599
Artisanat	129	424
Service	220	516
BTPH	101	376
Industrie	142	446
TOTALE	887	2361

Source : Réalisé par nous-même d'après les données de la CNAC ; antenne de Tizi-Ouzou.

Pour mieux éclairci la répartition sectorielle du tableau précédent, nous allons représenter les données sous forme d'un graphe.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

Figure n 02 : répartition des projets financés et l'emploi crée par secteur d'activité



Source : Réalisé par nous-même d'après les données le tableau n°16.

D'après la figure précédente, nous constatons la domination des secteurs, de l'agriculture et du service. Ainsi, la part de l'agriculture dans la totalité des projets financés par la CNAC depuis 2016 jusqu'à 2019 est de 295 projets, créant 599 emplois. Ensuite vient le secteur des services est de 220 projets, total des emplois est de 516 créés sur la période, suivi par l'industrie et l'artisanat. Les autres secteurs, tels que BTPH représentent une proportion faible des projets financés. Alors que ces secteurs sont d'importance considérable pour la relance de l'économie algérienne.

2-3 Brèves présentations de l'ANGEM de Tizi-Ouzou

- **Description de l'ANGEM** : ANGEM –Agence Tizi-Ouzou Agence National De Gestion Du Micro Crédit. Se trouve à la cité des fonctionnaires, Bt n gn 09, Rez de Chaussée, en face de la Wilaya Tizi-Ouzou 15000.

Tableau n°16 : les projets financés et l'emploi crée par la ANGEM de 2016 à 2019.

Année	2016	2017	2018	2019
Nombre de projet	422	299	240	269
Nombre d'emploi	1093	763	660	665

Source : réalise par nous –mêmes à partir des donnée de l'ANGEM.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

Le tableau précédent nous renseigne sur le nombre de projets et d'emplois créés dans le cadre du dispositif ANGEM durant la période allant de 2016 à 2019. Nous remarquons que de l'année 2016 jusqu'à 2019 il y a une diminution du nombre de projet financés, passant de 422 projets en 2016 jusqu'à 269 en 2019, cela revient au changement du montant de financement des micros entreprises, il est passé de 40 000DA à 100 000 DA, Cela à provoquer une augmentation des dossiers déposés pour l'octroi de crédit

D'après ce tableau précédent on remarque le nombre d'emploi créé avait atteint le sommet avec 1093 emplois créés en 2016, mais le nombre d'emploi commence à diminuer jusqu'à 763 en 2017 à 660 en 2018 et 665 en 2019 .Cela nous permet de déduire que la plupart des projets financés sont des entreprises individuelles, majoritairement dans le secteur des services.

Tableau n°17 : Répartition des projets par sexe financés par l'ANGEM.

Année	2016	2017	2018	2019
Masculin	282	176	129	153
Féminin	140	123	111	116

Source : réalise par nous –mêmes à partir des donnée de l'ANGEM.

D'après le tableau précédent, nous remarquons qu'une grande partie du financement est destinée au sexe masculin. En 2016, le nombre d'individus ayant créés des entreprises était de 282 promoteurs du sexe masculin et 140 du sexe féminin, la création d'entreprise diminuer jusqu'à 176 en 2017, pour sexe masculin et 129 en 2018, la même chose pour sexe féminin le nombre a baissé jusqu'à 111 en 2018 s cette baisse revient à cause de les nouvelles mesures du gouvernement.. En 2019 une augmentation de 153 pour sexe masculin et 116 pour sexe féminin seulement.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

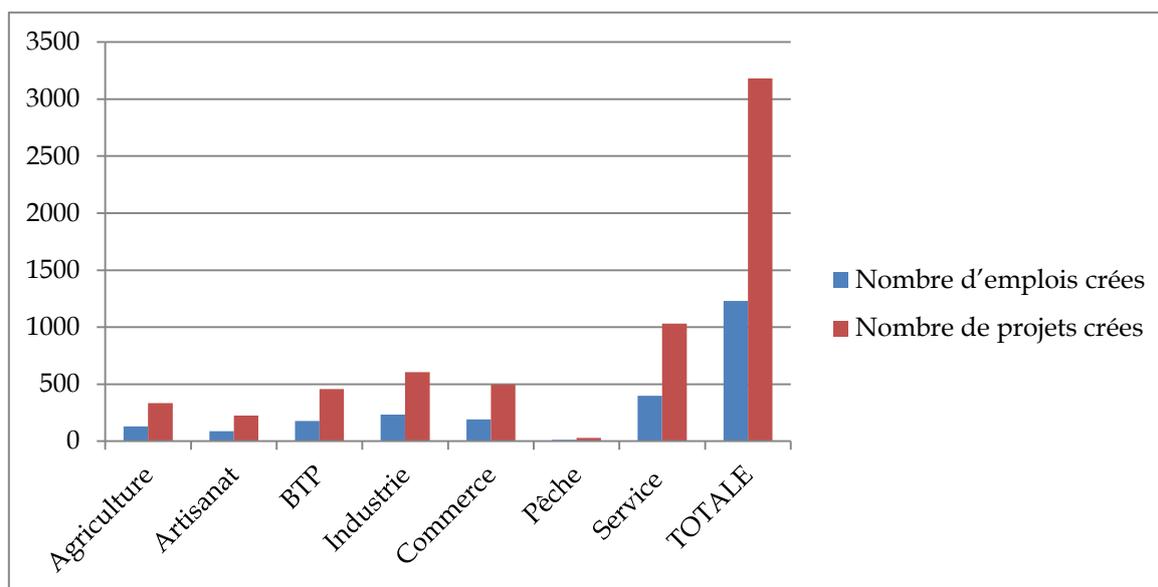
Tableau n°18 : Répartition des projets et emplois créés par l'ANGEM par secteurs d'activité.

Secteur d'activité	Nombre d'emplois créés	Nombre de projets créés
Agriculture	129	334
Artisanat	87	225
BTP	177	458
Industrie	234	606
Commerce	192	497
Pêche	11	29
Service	398	1032
TOTALE	1230	3181

Source : Source : réalise par nous –mêmes à partir des donnée de l'ANGEM.

Le graphe suivant illustre clairement la part de l'ANGEM dans la création de projets et d'emplois :

Figure n 03: Répartition des projets et emplois créés par l'ANGEM par secteurs en 2019



Source : réalise par nous –mêmes à partir des données de tableau N°18

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

D'après les données de tableau et la figure précédente nous remarquons que le nombre d'entreprise financée en 2019 est de 1230 et l'emploi créés est de 3181 et la plupart des promoteurs ont choisi les secteurs de service et industrie.

3. Présentation et interprétation des résultats de l'enquête

Cette section vise à fournir des données sur les jeunes promoteurs qui ont bénéficié des crédits accordés par les trois dispositifs : ANSEJ, CNAC, ANGEM et étudier de près leur situation réelle et porter des réponses à notre problématique qui porte sur l'étude de l'efficacité de ces dispositifs. Cette étude porte sur un échantillon de promoteurs au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Cette section est subdivisée en deux parties, la première sera réservée à la présentation de l'enquête et du questionnaire, la deuxième à l'analyse des résultats de l'enquête.

3.1 Présentation et méthodologie de l'enquête :

Notre enquête porte sur l'étude de l'efficacité des dispositifs et la politique de lutte contre le chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou. De ce fait, nous avons établi un questionnaire qui porte un certain nombre de question dans ce sens. (Voir l'annexe N°1)

3.1.1 Objectifs

Les objectifs assignés à l'enquête étaient de déterminer les obstacles qui ont empêché les jeunes à lancer leur investissement sans faire recours à l'ANSEJ, CNAC, ANGEM, les difficultés qu'ils ont rencontré lors de la réalisation de leurs projet avec l'aide de ces trois dispositifs, et enfin la contribution du dispositif à la baisse du chômage et apprécier l'avis des promoteurs sur l'efficacité de ce dispositif.

3.1.2 L'échantillonnage

La population statistique est constituée de jeunes promoteurs qui ont pu créer une micro

Entreprise à travers les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'échantillon objet d'étude 60 entreprises créées par les jeunes promoteurs, réparties entre les deux sexes (femmes et hommes), exercent au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

Nous avons essayé de toucher les divers niveaux d'instructions pour la catégorie d'âge éligible au dispositif ANSEJ, CNAC, ANGEM, dans le but d'avoir des avis et des résultats plus variés et nous n'avons pu récupérer 48 questionnaires qui représentent plus de 80% de notre échantillon.

3.1.3 Le questionnaire (Annexe N°1)

Ce questionnaire est composé de 41 questions, dont 32 questions fermées et 09 questions ouvertes. Notre enquête a été entamée le 01 novembre et s'est achevée le 28 février 2020 où nous avons tenté d'interroger les jeunes par un déplacement personnel mais dans certaines cas, vue le manque de temps et de moyens, nous avons procédé à la distribution des questionnaires par le biais des personnes en contact avec des jeunes promoteurs qui ont créé une micro-entreprise à travers L'ANSEJ, CNAC, ANGEM. Les résultats obtenus proviennent d'une exploitation complète des questionnaires récupérés.

3.1.4 Les difficultés rencontrées

Durant la réalisation de notre enquête, nous avons rencontrés plusieurs difficultés, à savoir :

- Le niveau d'instruction de certains jeunes, qui nous a mis dans la situation de devoir expliquer mots par mots le questionnaire.
- Certaines de ces promoteurs n'ont pas pris au sérieux notre enquête et d'autres ont hésité de répondre par crainte.
- La non disponibilité des adresses des micro-entreprises et l'inaccessibilité à certaines d'entre elles et faute de moyens nous a obligé de nous contenter de 60 questionnaires distribués et la non collaboration de certains (12 promoteurs n'ont pas remis leurs questionnaires) nous a contraint de réduire notre échantillon à 48 enquêtés.
- Les difficultés du déplacement et le manque de moyens, mais aussi le manque de temps n'a pas été à notre faveur.
- La majorité des enquêtés n'ont pas répondu aux questions ouvertes qui sont considérés les plus importantes et sont liées directement à la problématique posée, ce qui nous a empêché d'approfondir notre analyse et d'avoir des résultats plus satisfaisants.

3.1.5 Caractéristiques de l'échantillon

Avant de passer à l'analyse des résultats obtenus à travers notre enquête, nous allons commencer par la présentation des caractéristiques de notre échantillon selon le

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le secteur d'activité dont exercent les promoteurs, leur statut juridique ; Malgré toutes ces difficultés, nous ne sommes pas découragées pour aller au bout de notre enquête, qui a duré 1 mois. Les informations relatives à l'enquête de terrain sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau n°19 : Données relatives à l'enquête de terrain

Objet	Total
Echantillon	60
Questionnaires distribués	60
Questionnaires récupérés	48
Taux de réponse	80%

Source : Réalisé par nos soins à partir des résultats de l'enquête de terrain.

3.2 Résultats de l'enquête

L'objet de cette section est d'exposer les résultats de l'enquête. Signalons que sur les 60 questionnaires distribués, nous n'avons pu récupérer que 48 questionnaires exploitables, à cause des incohérences contenues dans certain questionnaire.

Dans cet axe, nous tenterons de dresser le profil de la population enquêtée :

3.2.1 Répartitions de la population enquêtée par sexe

Nous avons souhaité, pour garantir un certain équilibre dans la représentativité de notre échantillon interroger un certain nombre de femmes et d'hommes. Par conséquent, 28 hommes (58.33%) et 20 femmes (41.67%) ont répondu favorablement à notre questionnaire.

Concernant les femmes, quelques-uns ont estimé avoir eu des difficultés compte tenu de leurs sexes, notamment dans le montage procédures administratives.

Tableau n° 20: répartitions de la population enquêtée par sexe

Sexe	Effectif	Pourcentage %
Masculin	28	58 ,33%
Féminin	20	41 ,67%

Source : Réalisé par nous même à partir des résultats de notre enquête, novembre 2019.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

D'après le tableau, nous constatons clairement la prédominance des hommes, sur les femmes dans l'activité entrepreneuriale créée dans le cadre de (ANSEJ, CNAC, ANGEM).

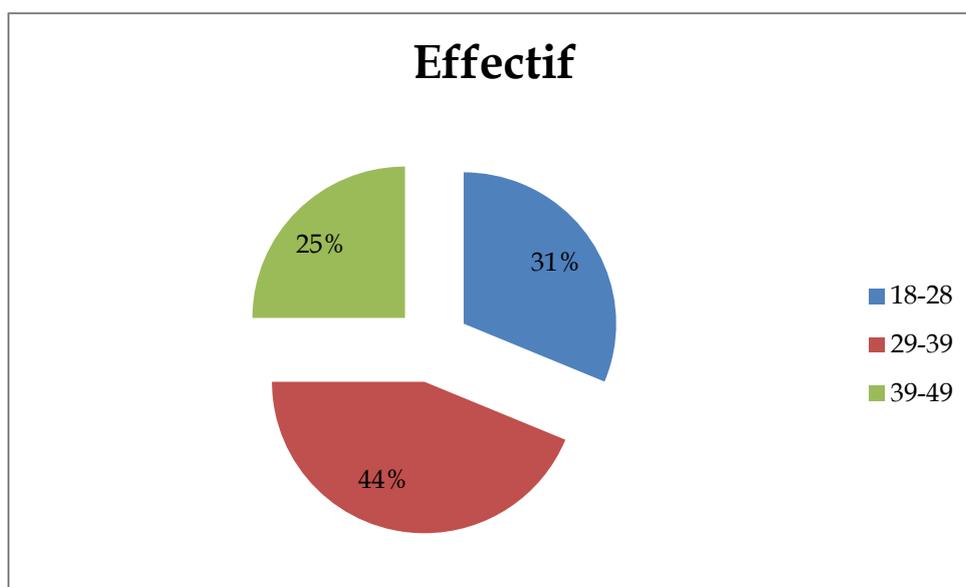
3.2.2 Répartition de la population enquêtée par âge

Tableau n° 21: Répartition de la population enquêtée par âge

Age	Effectif	Pourcentage %
18-28	15	31 ,25%
29-39	21	43 ,75%
39-49	12	25%

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. novembre 2019

Figure n°04 : Répartition de la population enquêtée par âge



Source : réalisé par nous-même d'après les données de tableau N° 21

D'après le tableau et la figure précédente nous remarquons que la majorité de la population enquêtée est âgée entre (29 et 39) ans (43.75%), Ce que veut dire que la majorité de la population active est entre l'âge (29 et 39).

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

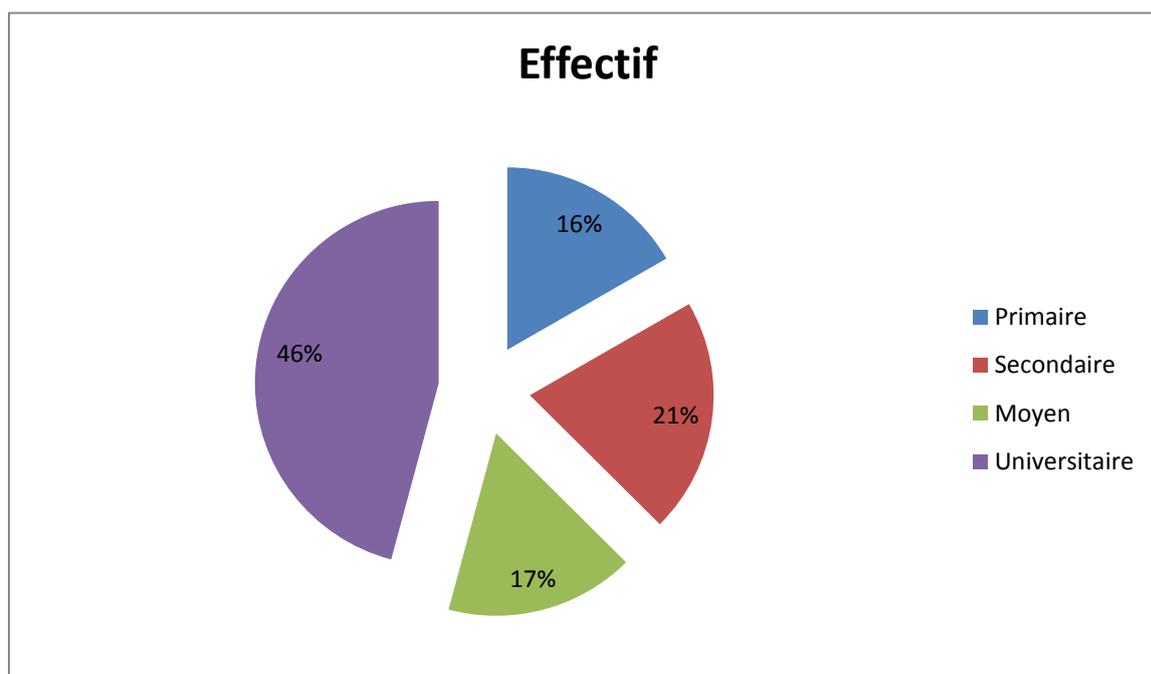
3.2.3 Répartitions des jeunes entrepreneurs selon le niveau d'instruction

Tableau n°22: répartitions des jeunes entrepreneurs selon le niveau d'instruction

Niveau	Effectif	Pourcentage %
Primaire	08	16,67
Secondaire	10	20 ,83
Moyen	08	16 ,67
Universitaire	22	45 ,83

Source : réalisé par nous-même d'après les résultats de l'enquête. Novembre 2019.

Figure n°05 : répartitions des jeunes entrepreneurs selon le niveau d'instruction



Source : réalisé par nous-même d'après les données de tableau N°22.

La répartition des jeunes enquêtés par niveau d'instruction montre une dominance de ceux qui ont effectués des études supérieures, soit un taux de 45.83% dont la majorité n'ont pas de qualification professionnelle exigée lors pour le savoir-faire, ce qui les motive plus à s'insérer dans le cadre de la vie professionnelle .

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

3.2.4 Répartitions des promoteurs ayant un diplôme ou formation

Tableau n°23: répartitions des promoteurs ayant un diplôme ou formation

La réponse	Effectif	Pourcentage %
Oui	06	12 ,05
Non	42	87,05
Sans réponse	-	-

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. novembre 2019.

D'après les données précédentes, nous remarquons que la plupart des jeunes promoteurs ont des compétences et des formations sur le domaine avec un taux de 87 ,05%.

3.2.5 Situation professionnelle de l'entrepreneur avant la création de l'entreprise

Tableau n°24: répartition Situation professionnelle de l'entrepreneur avant la création de l'entreprise.

Situation	Effectif	Pourcentage %
Chômeur	26	50 ,16
Etudiante	13	27,08
Salarie	06	12, 5
Gérant	03	6,25

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. novembre 2019.

D'après le tableau précédent nous remarquons que 50.16 % des jeunes promoteurs interrogés étaient des chômeurs au moment de faire leur demande, cela peut s'expliquer par l'une des conditions d'éligibilités imposés par les dispositifs (CNAC ; ANSEJ ; ANGEM) pour avoir l'accès au crédit.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

3.2.6 Les compétences et le savoir-faire dans le domaine

Tableau n°25 : l'expérience et le savoir-faire dans le domaine

La réponse	Effectif	Pourcentage %
Oui	37	87,08
Juste un peu	11	22,91
Pas nécessaire	-	-

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. Novembre 2019.

D'après le tableau précédent nous remarquons que la plupart des promoteurs ont des compétences et l'expérience dans le domaine est estimé 87.08%, cette formation ou une expérience qui pousse les jeunes à créer leur propre entreprise.

3.2.7 Taille des entreprises

Tableau n°26: indicateur sur la taille des entreprises

Taille de l'entreprise	Effectif	Pourcentage %
Micro entreprise	43	89,58
PME	03	6,25
Grande entreprise	02	4,17
Très grand entreprise	-	-

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête .novembre 2019.

D'après le tableau, nous remarquons que sur les 48 entreprises enquêtées, seul 3 entreprises possèdent le statut de petite entreprises et aussi seulement 2 grandes entreprises , la plupart sont donc des micro entreprises de moins 9 salariés avec un taux estimé à 89.58%.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

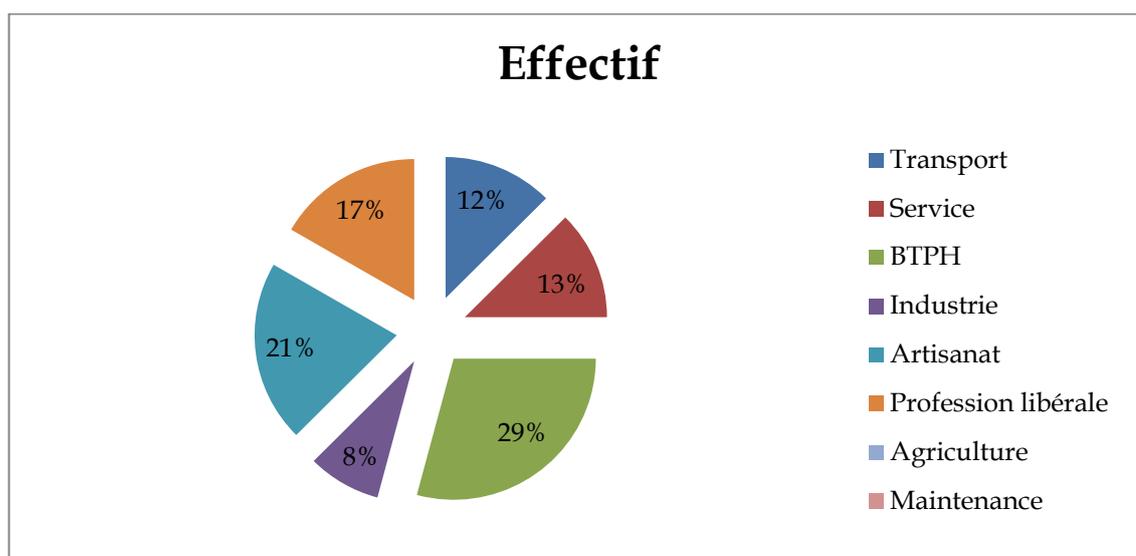
3.2.8 Répartition des entreprises enquêtées par secteur d'activité

Tableau n°27 : Répartition des entreprises enquêtées par secteur d'activité

Secteur d'activité	Effectif	Pourcentage %
Transport	06	12,05
Service	06	12,05
BTPH	14	29,17
Industrie	04	8,33
Artisanat	10	20,83
Profession libérale	08	16,67
Agriculture	-	-
Maintenance	-	-

Source : Réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. novembre 2019.

Figure n°06 : Répartition des entreprises enquêtées par secteur d'activité



Source : réalisé par nous-même d'après le tableau

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

D'après le tableau et la figure, nous remarquons que nous remarquons que sur les 48 micro-entreprises de notre échantillon, 29.17% entreprises actives dans le secteur BTPH, 20.83% dans le secteur de l'artisanat, 16.66% dans la fonction libérale.

3.2.9 Statut juridique de l'entreprise

Tableau n°28 : Statut juridique de l'entreprise

Secteur juridique	Effectif	Pourcentage %
SPA	-	-
SARL	03	6,25
SNC	03	6,25
EURL	42	87,5

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. Novembre 2019.

D'après le tableau précédent, nous remarquons que la plupart des promoteurs ont choisi le statut d'entreprise individuelle. La prédominance de cette forme est de 87.5% peut s'expliquer par la facilité d'entrer dans les affaires des petits épargnants en créant des micro entreprises. Vient en deuxième lieu SARL et SNC avec un taux de 6.26%.

3.2.10 Réalisation d'une étude de marché

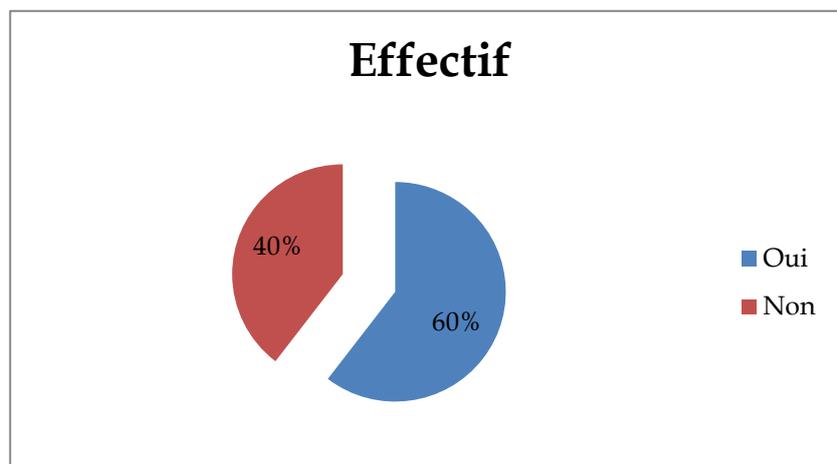
Tableau n° 29: Réalisation d'une étude de marché

Etude de marché	Effectif	Pourcentage %
Oui	29	60,42
Non	19	39,58

Source : réalisé par nous-même d'après les résultats de l'enquête. Novembre 2019.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

Figure n°07 : Réalisation d'une étude de marché



Source : réalisé par nous-même d'après le tableau N°29.

D'après le tableau et la figure, nous remarquons que la majorité des promoteurs ont fait une étude de marché avant la création de leur propre entreprise avec un taux estimé à 60.42%.

3.2.11 Nombre d'emplois créés

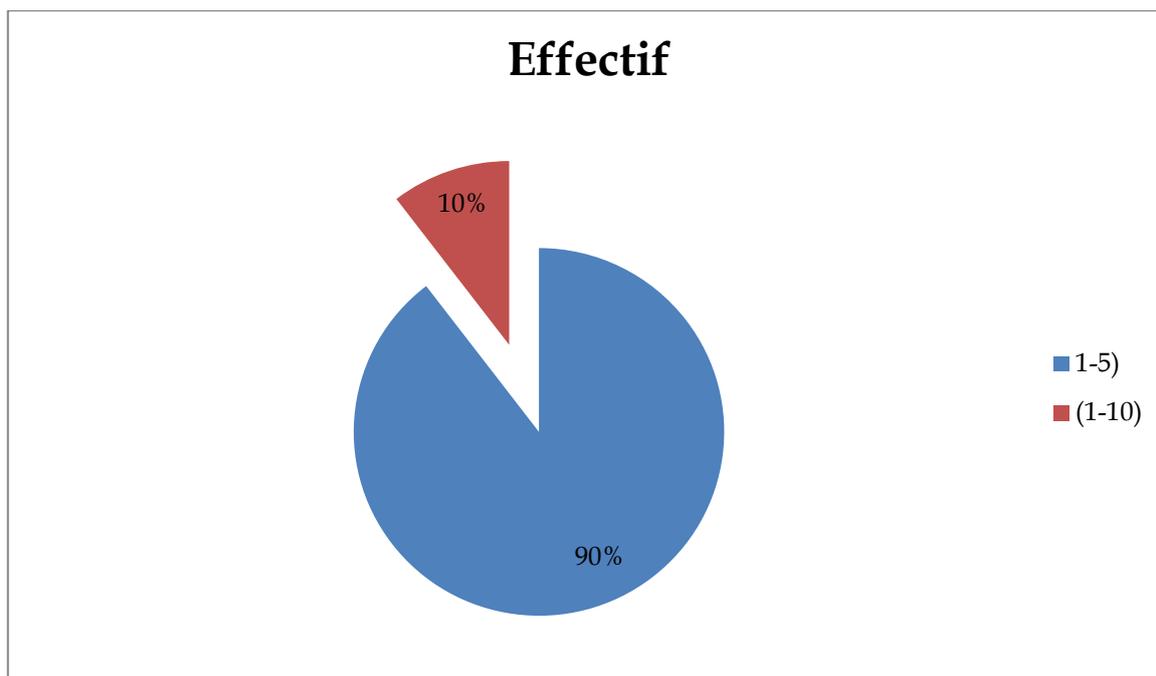
Tableau n°30 : nombre d'emplois de chaque entreprise

Nombre d'emploi	Effectif	Pourcentage %
(1-5)	43	89,58
(1-10)	05	10,42

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. Novembre 2019.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

Figure n° 08 : nombre d'emplois de chaque entreprise



Source : réalisé par nous-même d'après le tableau N°30.

D'après le tableau et la figure, nous remarquons que le nombre d'emplois créés est de moins de cinq pour la plupart des entreprises, soit un taux de 89,58% car d'après leur statut juridique, ces entreprises n'arrivent pas à recruter un nombre élevé des travailleurs.

3.2.12 Dispositif choisi

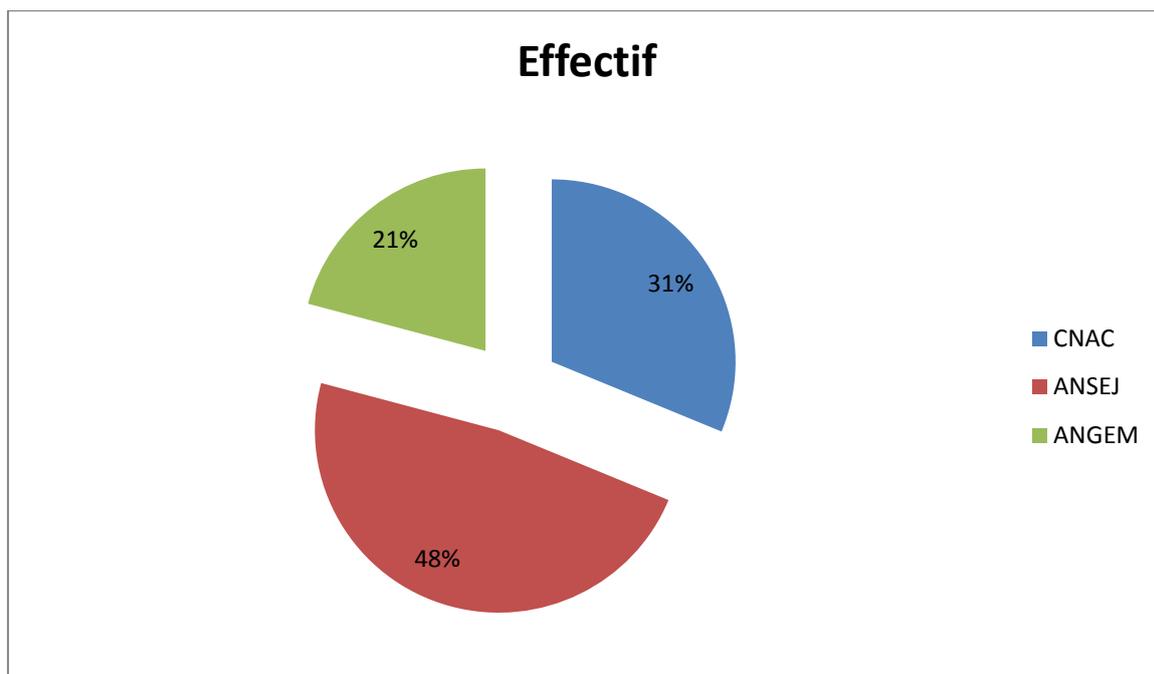
Tableau n°31 : Dispositif choisi

Dispositif choisie	Effectif	Pourcentage %
CNAC	15	31,25
ANSEJ	23	47,92
ANGEM	10	47,92

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. Novembre 2019.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

Figure n° 09 : Dispositif choisi



Source : réalisé par nous-même d'après les données de tableau. N°31.

D'après la figure et le tableau nous remarquons que le dispositif le plus ciblé est l'ANSEJ à cause des aides et les avantages qu'il peut offrir comme l'âge et la somme et les taux d'intérêt ainsi que l'échéance.

3.2.13 Les motifs qui poussent des promoteurs à choisir les dispositifs

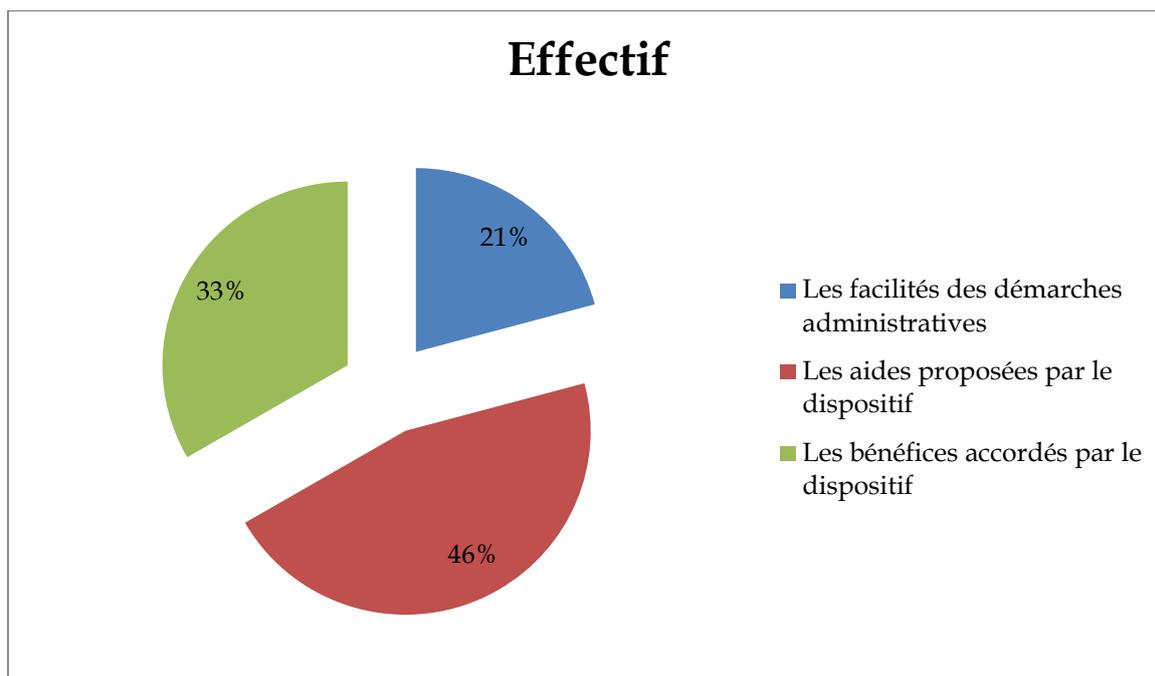
Tableau n°32 : Les motifs qui poussent des promoteurs à choisir les dispositifs

Motif	Effectif	Pourcentage %
Les facilités des démarches administratives	10	20,83
Les aides proposées par le dispositif	22	45,83
Les bénéfices accordés par le dispositif	16	33,33

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. Novembre 2019.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

Figure n°10 : Les motifs qui poussent des promoteurs à choisir les dispositifs



Source : réalisé par nous-même d'après les données de tableau N°32.

D'après le tableau et la figure nous remarquons que 46% des promoteurs ont choisi leur dispositif à cause des aides proposées par celui-ci, la facilité de démarches administratives...etc.

3.2.14 Les entreprises créées selon les périodes de réformes

Tableau n°33 : Les entreprises créées selon les périodes de réformes

Année de création	Effectif	Pourcentage %
Avant 2007	-	-
A partir de 2008 jusqu'à 2011	06	12,5
A partir de 2011	42	87,5

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. Novembre 2019.

D'après le tableau nous remarquons que la plupart des promoteurs ont bénéficié à partir de 2011 à cause de quelques réformes sur les dispositifs comme le taux d'intérêt et la durée de remboursement, d'après les nouvelles politiques de l'Etat en août 2011.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

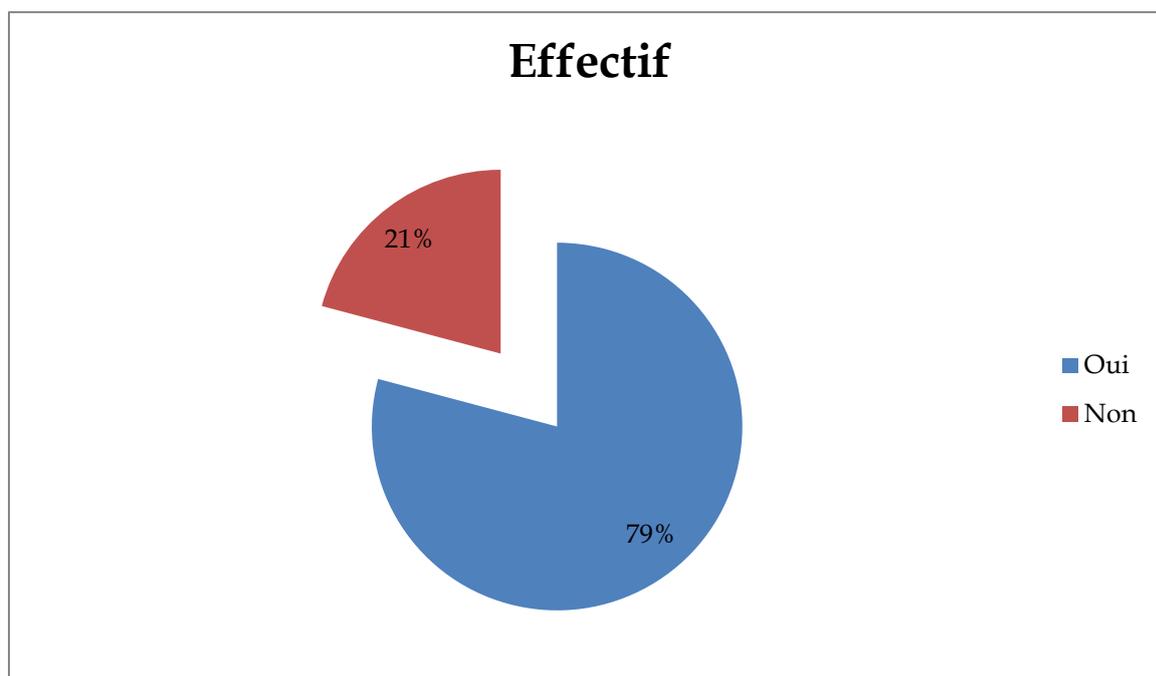
3.2.15 Les difficultés à avoir l'accord bancaire

Tableau n°34 : Les difficultés à avoir l'accord bancaire

Les difficultés à avoir l'accord bancaire	Effectif	Pourcentage %
Oui	38	79,16
Non	10	20,83

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. Novembre 2019.

Figure n°11 : Les difficultés à avoir l'accord bancaire



Source : réalisé par nous-même d'après les données de tableau.

D'après le tableau et la figure, nous remarquons que plus de 79% des enquêtés qui déclarent avoir eu des difficultés pour avoir l'accord bancaire après avoir obtenu l'attestation d'éligibilité.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

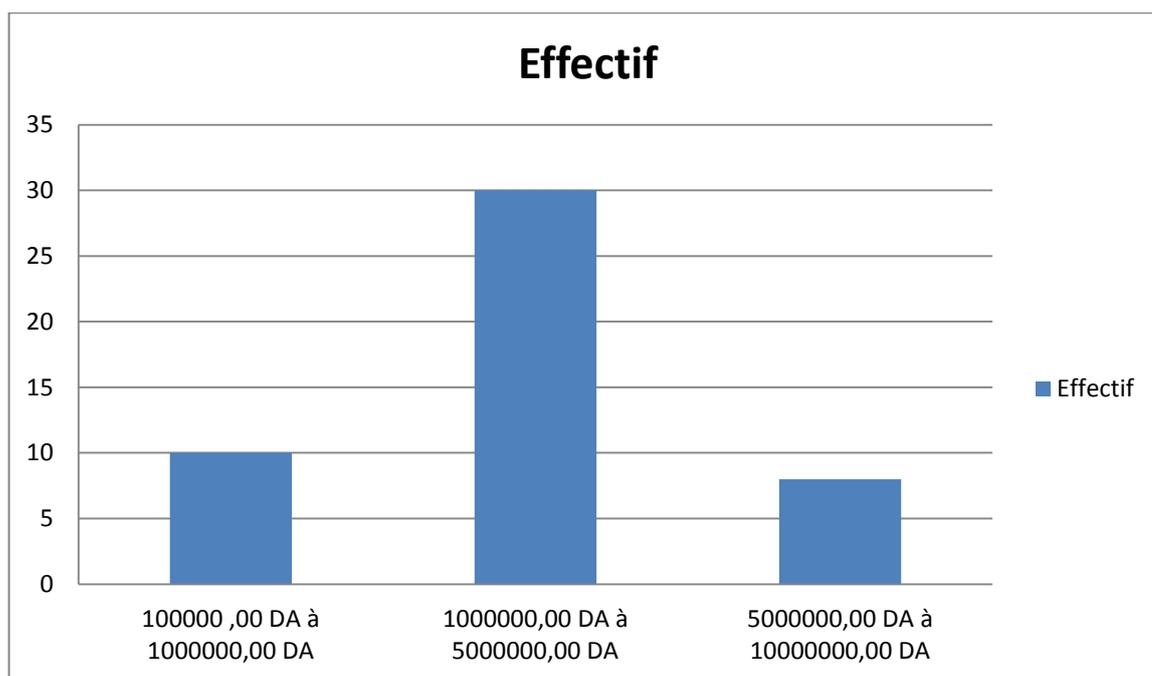
3.2.16 Le montant accordé par le promoteur

Tableau n°35 : le montant accordé

Montant de l'emprunt	Effectif	Pourcentage %
100000 ,00 DA à 1000000,00 DA	10	20,83
1000000,00 DA à 5000000,00 DA	30	62,5
5000000,00 DA à 10000000,00 DA	08	6,66

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. Novembre 2019.

Figure n°12 : le crédit accordé



Source : réalisé par nous-même d'après les données de tableau.

D'après le tableau et la figure, nous remarquons que 62% des promoteurs ont bénéficié une somme entre 1000000.00 DA et 5000000.00 DA, la plupart des entreprises créés sont des micros entreprises et leur chiffre d'affaires ne dépasse pas les 5000000.00DA.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

3.2.17 Échéances de remboursement

Tableau n° 36 : échéance de remboursement

échéance de remboursement	Effectif	Pourcentage %
(1-5) ans	-	-
(5-10) ans	48	100
(10-20) ans	-	-

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête.

D'après le tableau nous remarquons que 100% des entreprises financées ont une échéance de 5 ans à 10 ans à cause des délais offerts par les dispositifs.

3.2.18 Taux d'intérêt appliqué

Tableau n°37 : taux d'intérêt appliqué

Taux d'intérêt	Effectif	Pourcentage %
(0-5)%	48	100
(5-8)%	-	-
(8-12)%	-	-

Source : réalisé par nous d'après les données de l'enquête. Novembre 2019.

D'après le tableau nous remarquons que 100% des promoteurs ont des taux d'intérêt appliqué de 0% à 5% car toutes les entreprises ont été créés à partir de 2011 avec un taux est de 0%.

3.2.19 Remboursement de la dette

Tableau n°38 : Remboursement de la dette

Remboursement	Effectif	Pourcentage %
Oui	05	10,42
Non	43	89,58

Source : réalisé par nous-même d'après les données de tableau.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

D'après le tableau précédent, nous remarquons que 90% des promoteurs n'ont pas remboursé leur dette, cela s'explique que la plupart des entreprises financées sont au début de leurs activités et le retard de la première tranche.

3.2.20 Difficultés de remboursement dans les délais

Tableau n°39 : Difficultés de remboursement dans les délais

Difficultés de remboursement	Effectif	Pourcentage %
Oui	20	41,67
Non	28	58,33

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. Novembre 2019.

D'après le tableau précédent, nous remarquons que 58% des promoteurs n'ont pas les difficultés de remboursement de la dette, mais il y a des promoteurs qui ont des difficultés de remboursement, cette difficulté causée par le marché saturée, des pannes techniques, des incendies durant cette période. S'il y a une panne, le promoteur entre dans une situation de chômage technique et le dispositif ne prend pas en considération ce problème.

3.2.21 Les difficultés rencontrées

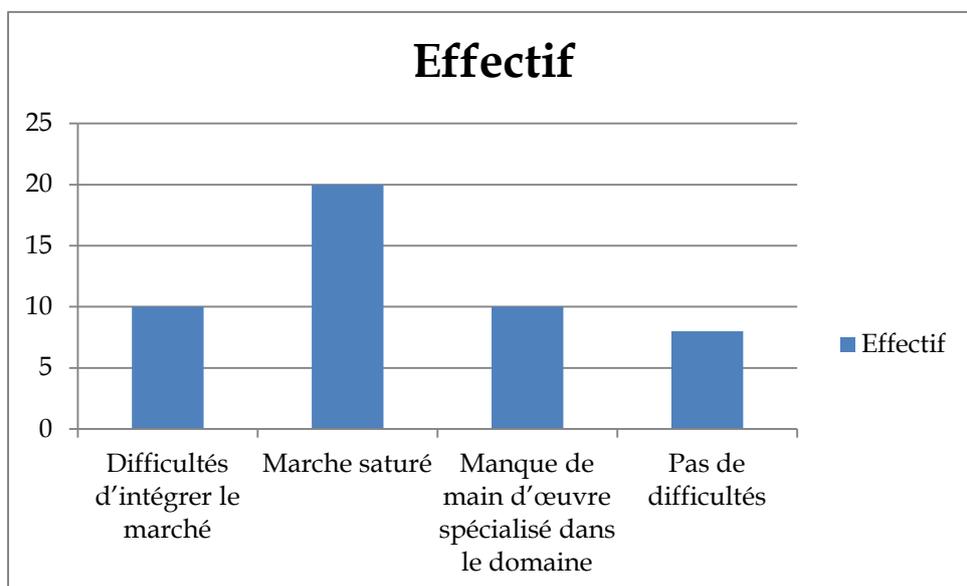
Tableau n°40 : Les difficultés rencontrées

Difficultés rencontrées	Effectif	Pourcentage %
Difficultés d'intégrer le marché	10	20,83
Marche saturé	20	41,66
Manque de main d'œuvre spécialisé dans le domaine	10	20,83
Pas de difficultés	08	6,66

Source : réalisé par nous d'après les données de l'enquête. Novembre 2019.

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

Figure n°13 : Les difficultés rencontrées



Source : réalisé par nous-même d'après les données de tableau N°40.

D'après les données du tableau et la figure précédente nous remarquons que 41% des difficultés rencontrées est le marché saturé comme le transport et le BTPH et l'artisanat, et aussi parmi les difficultés rencontrées par ces promoteurs, la concurrence avec d'autres entreprises qui ont acquis l'expérience et des capacités financières et matérielles dans le domaine mais aussi l'absence de l'accès pour l'appel d'offre (monopole des anciennes entreprises).

3.2.22 La décision de recourir aux dispositifs

Tableau n°41 : La décision de recourir aux dispositifs

Les bonnes décisions	Effectif	Pourcentage %
Oui	48	100
Non	-	-

Source : réalisé par nous-même d'après mes données de l'enquête. Novembre 2019.

D'après le tableau précédent, nous remarquons que 100% des promoteurs ont accepté de recourir aux dispositifs à cause des aides qu'offre chaque dispositif et les

Chapitre III : Les dispositifs d'emploi et l'étude de leur efficacité

bénéfices des avantages financiers et fiscales. Donc ils jugent de bonne la décision de recourir à ces dispositifs pour créer leurs entreprises.

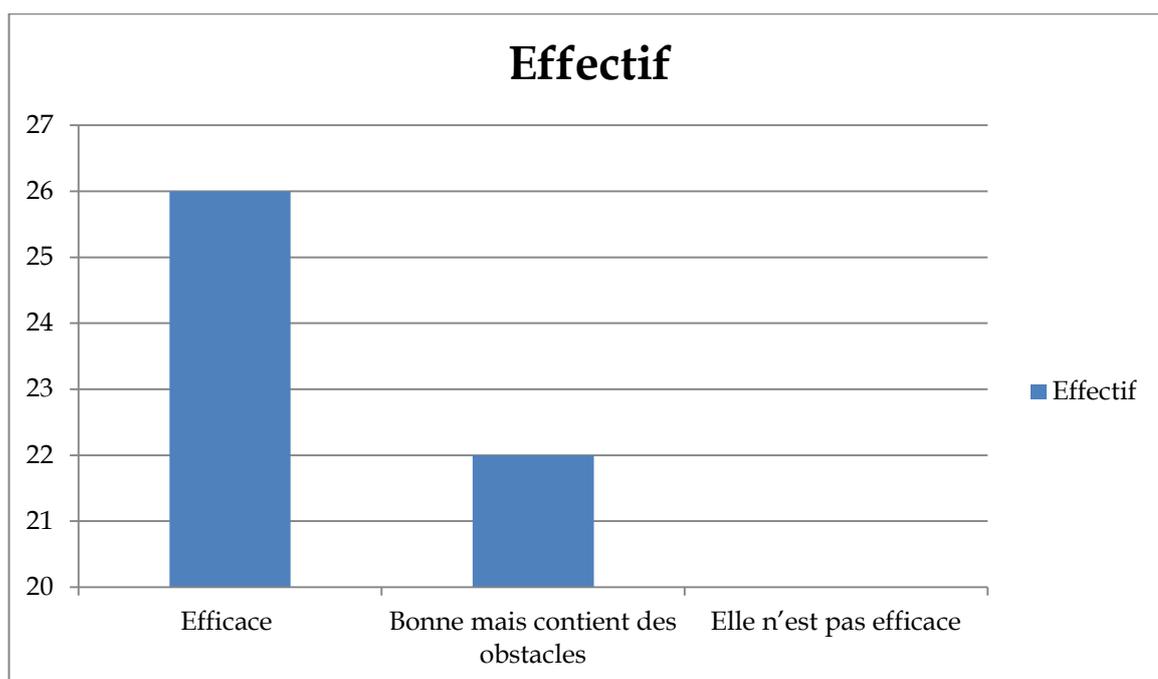
3.2.23 Juger cette politique de lutte contre le chômage

Tableau n°42 : juger la politique de lutte contre le chômage

Juger la politique	Effectif	Pourcentage %
Efficace	26	54,17
Bonne mais contient des obstacles	22	45,83
Elle n'est pas efficace	-	-

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'enquête. Novembre 2019.

Figure n°14 : juger la politique de lutte contre le chômage.



Source : réalisé par nous-même d'après les données de tableau.

D'après le tableau et la figure précédente, nous remarquons que 54% des promoteurs ont répondu que cette politique est efficace, et 45% ont répondu par la bonne mais contient des obstacles, et d'après les résultats obtenus nous remarquons que les pouvoirs publics ont contribué d'avantage à la résorption de chômage au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou .

Conclusion

Après avoir entamé une étude de cas ayant pour objet de l'impact des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM) sur la résorption du chômage au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, où nous avons opté pour deux techniques d'investigation , accès aux informations et des données au sien des dispositifs de L'ANGEM , CNAC , ANSEJ et une enquête de terrain auprès des porteurs de projet. L'enquête de terrain a porté sur un échantillon de 48 porteurs de projet financés dans le cadre de l'ANSEJ, CNAC, ANGEM.

Les informations ainsi recueillies ont fait l'objet d'une double analyse : une analyse préliminaire des résultats de l'enquête en commentant directement les repenses obtenues et une autre faite à l'aide des tableaux croisés. A partir de cette double analyse, nous avons constaté que ces différents dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM) ont contribué d'avantage à la résorption du chômage au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers la création de micro-entreprises, qui génèrent un nombre important d'emplois, malgré les différents obstacles rencontrés par les jeunes promoteurs pour créer leur propre emploi et sortir de la situation du chômage.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion Générale

A la fin de notre travail, nous concluons que l'entrepreneuriat est un moyen pour créer de la richesse, mais aussi un vecteur puissant de réinsertion sociale. En effet, il permet aux chômeurs de trouver un emploi grâce à leur esprit d'initiative et à leur ténacité. C'est dans ce cadre que l'Etat a mis en place un ensemble de dispositifs pour faciliter le financement de la création d'entreprise.

Notre étude avait pour but de déterminer en quoi les politiques mises en œuvre par l'Etat sont-elle efficaces pour la résorption de chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou. . A cet effet, il serait utile d'apporter des éclaircissements et des réponses aux questions ainsi qu'à la problématique posée au tout début de ce travail.

Le chômage est vu comme un phénomène social et économique, il touche les individus financièrement, socialement voire même psychologiquement. L'Algérie n'en est pas épargnée puisque, comme on le constate dans les différents rapports de l'Office National des Statistiques, le taux de chômage du pays fluctue de 9,3% à 1142% dans ces dernières années. Il touche particulièrement certaines catégories de personnes plus que d'autres, à savoir les femmes et les non-qualifiés.

En outre, la wilaya de Tizi-Ouzou demeure touchée par le chômage malgré que ce territoire dispose de nombreuses potentialités économiques pouvant engendrer une réelle dynamique de l'économie locale.

Les dispositifs d'aide à la création d'emploi sont principalement au nombre de quatre, à savoir l'ANDI, l'ANGEM, l'ANSEJ et la CNAC, ils permettent à des chômeurs d'entreprendre leurs propre activité en favorisant l'investissement par le biais des différentes aides accordées. Quant à l'ANEM, elle a pour mission principale de faciliter la rencontre de l'offre et de la demande d'emploi sur le marché du travail.

Les différents bilans chiffrés, publiés annuellement par les différents organismes d'aide à la création d'emplois nous font dire que ceux-ci permettent de lutter contre le chômage puisqu'ils créent chaque année des milliers de projets et micro entreprises. Ce qui contribue à améliorer de la situation économique et à créer une culture entrepreneuriale chez les individus. Néanmoins, le pays reste tout de même touché par le chômage.

Concernant les dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM) de la région de Tizi-Ouzou, ceux-ci ont fait preuves de leurs efficacités puisqu'ils sont permis la création de

Conclusion Générale

nombreuses micros entreprises dans les différents secteurs d'activité ainsi que les différentes communes de la wilaya, ce qui a permis de créer un total de 8522 emplois depuis sa création.

En définitive, nous pouvons souligner que les dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM ont contribué à la lutte contre le chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou, puisque les différents bilans présentés par les organismes le confirment. Toutefois, au vue de la répartition déséquilibrée des projets financés, les organismes devrait adopter une politique visant à favoriser la création d'emplois dans les secteurs à faible nombre de projets créés tels que l'artisanat, vu les fortes potentialités que présente la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'artisanat.

Après l'établissement du cadre conceptuel de notre enquête, nous sommes passés à la partie exploratoire de ce travail qui s'est basée sur une enquête par questionnaire auprès des promoteurs dans le cadre des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM dans la Wilaya de Tizi-Ouzou, et ce afin de mesurer les différents obstacles rencontrés par les promoteurs. L'analyse des données recueillies, après traitement des différents questionnaires, nous a apprécié la part de regret de choisir ces dispositifs pour crée leurs entreprises

D'ailleurs, c'est 100% des enquêtés qui déclarent qu'ils ont fait une bonne décision de recours à leur dispositif choisi et aussi c'est une majorité de porteurs de projet qui réclament de plusieurs difficultés rencontrées où plus de 40 % des promoteurs qui réclament de la saturation de marché à cause du manque d'étude de marché par plusieurs créateurs.

En fait, nous constatons que depuis 2011 après le printemps arabe, ses dispositifs ont quasiment perdu leur vocation de promotion de l'entrepreneuriat pour devenir un simple dispositif d'« absorption administrée du chômage ». En d'autres termes, les dispositifs répondent de plus en plus à une logique sociale qu'à des impératifs économiques. En fait, sous la pression du chômage et des tensions sociales, le dispositif s'est de plus en plus éloigné des logiques économiques et à partir de 2015 l'Algérie a connu un déséquilibre économique (crise économique) causé par la chute des prix de pétrole et l'Etat limite de plus en plus ses interventions, cela s'explique par la politique d'austérité.

Un autre résultat fondamental de ce travail est que la majorité des promoteurs enquêtés ont jugé que cette politique de lutte contre le chômage est efficace ou plus de 54% ont confirmé ; et 45% des promoteurs ont dit que cette politique est efficace mais contient beaucoup d'obstacles.

Conclusion Générale

Notre recherche nous a permis de confirmer nos hypothèses formulées à long terme. En effet, les dispositifs précités ont contribué à absorber une part importante des jeunes chômeurs au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou vu le nombre croissant d'entreprises créées au fil des années. De même, la totalité des promoteurs interrogés confirment le soutien apporté par ces dispositifs et déclarent d'être satisfaits de cette politique mise en place par les pouvoirs publics, contrairement à l'opinion publique qui voit cette politique comme une solution précaire et le futur est beaucoup plus difficile aux porteurs de projets. Ces derniers, par contre, reconnaissent certaines lacunes et obstacles qui les entravent à se maintenir et appellent les autorités à s'impliquer d'autant plus afin de trouver des solutions à leurs contraintes.